

Les questions

Voici maintenant quelques questions sur la politique provinciale et fédérale.

Dans l'ensemble, diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), assez satisfait(e), peu satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) de l'actuel du gouvernement du Québec?

Très satisfait(e).....	3%
Assez satisfait(e).....	35%
Peu satisfait(e).....	37%
Pas du tout satisfait(e).....	21%
Ne sait pas/pas de réponse.....	3%

S'il y avait des élections provinciales aujourd'hui au Québec, pour quel parti, parmi les suivants, voteriez-vous?

(A ceux qui n'ont pas indiqué de préférence) Peut-être que votre choix n'est pas encore fait... Y a-t-il quand même un parti que vous seriez tenté(e) d'appuyer présentement?

Le Parti libéral.....	32%
Le Parti québécois.....	36%
Le Nouveau parti démocratique (NPD-Q).....	4%
Le Parti égalité.....	6%
ou un autre parti.....	1%
Ne voterait pas, annulerait.....	4%
Ne sait pas.....	12%
Refus/pas de réponse.....	5%

En général, diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), assez satisfait(e), peu satisfait(e) ou pas du tout satisfait(e) du présent gouvernement du Canada?

Très satisfait(e).....	1%
Assez satisfait(e).....	25%
Peu satisfait(e).....	38%
Pas du tout satisfait(e).....	33%
Ne sait pas/pas de réponse.....	3%

S'il y avait des élections fédérales aujourd'hui au Canada, pour quel parti, parmi les suivants, voteriez-vous?

(A ceux qui n'ont pas indiqué de préférence) Peut-être que votre choix n'est pas encore fait... Y a-t-il quand même un parti politique fédéral que vous seriez tenté(e) d'appuyer présentement?

Le Parti conservateur.....	13%
Le Parti libéral.....	21%
Le Nouveau Parti démocratique (NPD).....	10%
Le Bloc québécois.....	31%
ou un autre parti.....	2%
Ne voterait pas.....	5%
Ne sait pas.....	14%
Refus/pas de réponse.....	5%

Le PLQ commence à chauffer le PQ

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'écart s'est rétréci, depuis trois mois, entre le Parti québécois et le Parti libéral du Québec. Les intentions de vote en faveur du PLQ, tout comme la satisfaction à l'endroit du gouvernement Bourassa, ont fait un bond depuis la fin mars, moment du dernier sondage CROP pour La Presse.

C'est ce que révèle le plus récent sondage CROP-La Presse-TVA réalisé auprès de 1028 personnes, entre le 11 et le 14 juin (voir la méthodologie du sondage en page A 2). Le Parti québécois demeure cependant clairement en avance, avec 46 p. cent des intentions de vote contre 40 p. cent au Parti libéral, si l'on ne tient pas compte des électeurs indécis.

L'écart n'est donc plus que de six points, comparativement à dix à la fin mars. Les deux principaux partis recueillaient alors respectivement 45 et 35 p. cent des intentions de vote.

En fait, PQ et PLQ n'ont jamais été aussi près l'un de l'autre depuis 12 mois dans les enquêtes de CROP pour La Presse; les deux partis étaient pratiquement à égalité en juin 1991, mais le PQ avait pris une avance de 18 points à la fin d'octobre 1991.

Pour sa part, le Parti égalité obtient 8 p. cent des voix, un niveau qu'il maintient depuis le début de l'année. Le Nouveau Parti démocratique, lui, perd trois points, passant de 11 à 8 p. cent, pour revenir à sa moyenne depuis l'élection de 1989.

Avant l'élimination des indécis, le Parti québécois obtient 36 p. cent des intentions de votes, contre 32 p. cent pour le Parti libéral. Un répondant sur cinq, soit

Degré de satisfaction à l'égard du GOUVERNEMENT BOURASSA

JUIN 1992	SATISFAITS	38%
	INSATISFAITS	58%
MARS 1992	SATISFAITS	32%
	INSATISFAITS	65%
DÉCEMBRE 1991	SATISFAITS	28%
	INSATISFAITS	67%

Infographie La Presse



21 p. cent, refuse de se prononcer.

Les déplacements des intentions de vote semblent montrer que les événements politiques depuis mars dernier, notamment le dernier budget Lévesque et la valse-hésitation du gouvernement Bourassa dans la saga constitutionnelle, n'ont pas porté ombrage aux libéraux.

Chez les francophones, le Parti québécois conserve une avance confortable, 53 p. cent contre 35 p. cent, un facteur qui, il faut le rappeler, assure plus de sièges au Parti québécois lors d'élections

générales. Le vote anglophone et allophone, canalisé par le PLQ, est concentré dans quelques circonscriptions de Montréal et lui assure par conséquent un peu moins de comtés.

CROP estime que 72 p. cent des anglophones et allophones auraient appuyé les libéraux tandis que 16 p. cent auraient opté pour le Parti égalité.

Pour Claude Gauthier, directeur de la recherche chez CROP, les résultats quant aux intentions de votes établissent l'avance du Parti québécois. Toutefois, compte tenu de la marge d'erreur de plus ou moins trois pour cent et du rétrécissement de l'écart à six points, la firme ne peut plus déclarer techniquement gagnant le PQ si des élections générales avaient eu lieu à la mi-juin.

Le Parti québécois devance le PLQ dans la région de Montréal, avec 45 p. cent des intentions de vote contre 39 p. cent. Dans la région de Québec, le PQ l'emporte haut la main avec 59 p. cent des

suffrages contre 29 p. cent au parti de Robert Bourassa. En région, les deux formations politiques sont à égalité, avec 43 (PLQ) et 44 (PQ) p. cent des intentions de vote.

À la lecture des données de CROP, on comprend que le premier ministre Bourassa ait écarté jeudi toute possibilité d'élections pour les prochains mois. Avant de lancer l'appel aux urnes pour septembre 1989, le PLQ avait obtenu — en juin 1989 — presque 20 points d'avance dans les intentions de vote, un avantage qui avait été réduit de moitié le jour du scrutin (les votes s'étaient répartis 50-40 en faveur du PLQ).

Satisfaction en hausse

La satisfaction à l'endroit du gouvernement Bourassa suit une tendance parallèle aux intentions de vote. À la mi-juin, 58 p. cent des répondants se disaient peu ou pas du tout satisfaits du gouvernement du Québec contre 65 p. cent au sondage de la fin mars. Inversement, les Québécois qui se disent «très» ou «assez» satisfaits du gouvernement libéral comptent désormais pour 38 p. cent des répondants, comparativement à 32 p. cent au précédent sondage.

La satisfaction à l'endroit du gouvernement Bourassa est revenue au même niveau qu'en juin 1991, après avoir atteint un creux de 28 p. cent en décembre dernier.

L'entente sur les autochtones commence à chanceler

MAURICE GIRARD
de la Presse Canadienne
OTTAWA

À un moment où les pourparlers constitutionnels franchissent une étape décisive, certaines provinces remettent en question la création d'un troisième niveau de gouvernement au pays et songeraient à retirer leur appui au concept novateur de pouvoir autochtone.

Hier, le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a confirmé que certains éléments faisaient problème dans quelques capitales, où le gouvernement fédéral a dépeché le greffier démissionnaire du Conseil privé, M. Paul Tellier.

«Il y a des inquiétudes en ce qui concerne certains aspects de l'accord sur les autochtones. Je crois qu'il est possible de trouver les moyens de l'examiner. Ça va prendre une certaine flexibilité des provinces et, dans certains cas, des autochtones», a déclaré hier le ministre fédéral à sa sortie des Communions.

Pourtant, il n'y a pas si longtemps, M. Clark annonçait une entente «historique» entre le gouvernement fédéral et les provinces pour la mise en place du pouvoir autochtone, dont les modalités restent toujours à définir.

Au fur et à mesure qu'on y réfléchit au Canada anglais, on se pose des questions et certaines des sept provinces qui y ont donné leur accord auraient l'intention de revenir sur leur parole.

Pour le ministre Clark, il ne s'agit pas de tout remettre en cause. Il est juste question de s'entendre sur certaines définitions (circonscrire le pouvoir autochtone) et de fournir certaines précisions. «Nous devons devons faire preuve de prudence si nous voulons que reste intacte l'entente sur les autochtones», ajoute-t-il.

Pour la deuxième fois en autant de semaines, M. Clark se rendra au 24 Sussex aujourd'hui pour faire rapport au premier ministre Brian Mulroney, qui entreprendra demain une tournée-éclair de sa circonscription de Charlevoix.

À cette occasion, le gouvernement décidera de l'opportunité de reconvoquer la conférence multilatérale de niveau ministériel qui a tenté ces dernières semaines d'élaborer un projet répondant aux aspirations du Québec et des autochtones, tout en reformant le Sénat à la demande des provinces de l'Ouest.

Les résultats restent pour l'instant aléatoires, d'où la dernière tentative gouvernementale pour ressouder les éléments de l'entente qui menacent de se détacher. Le gouvernement fédéral ne con-

voquera une conférence des ministres ou même des premiers ministres que si «ça va marcher», dit M. Clark.

Pour sa part, le lieutenant québécois du premier ministre Brian Mulroney ne se formalise pas que les échéances surviennent sans que rien ne soit décidé. «Ce n'est pas la première fois que ça arrive», observe Benoît Bouchard.

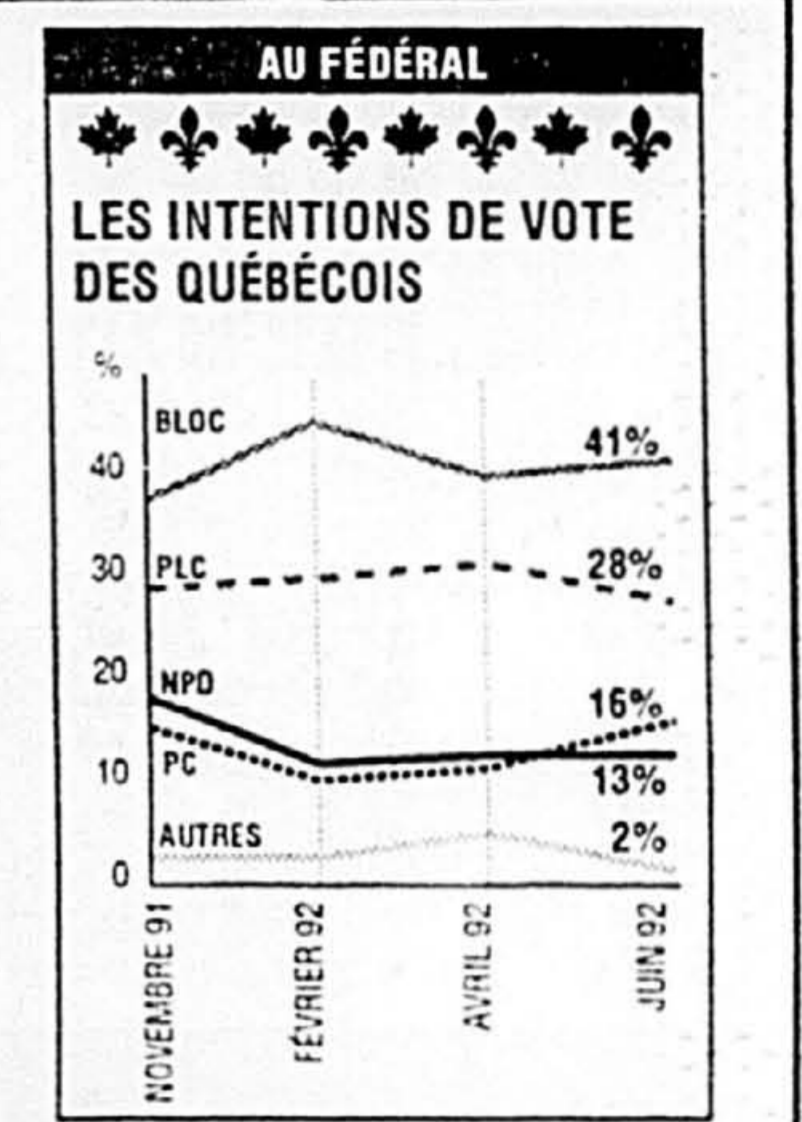
Depuis quelques jours, il reçoit de plus en plus souvent les députés du Québec, inquiets de la situation. Il tente de les rassurer. «Eux aussi sentent l'intensité... Oui, on aurait voulu avoir quelque chose pour donner aux Québécois à cet anniversaire (mort de l'entente du lac Meech), mais ça ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas», a dit M. Bouchard, qui s'est lui-même retiré des dernières négociations parce que, à son avis, elles ne menaient nulle part.

Entre-temps, à Vancouver où il était en tournée, le chef du Reform Party, M. Preston Manning, a dénoncé «l'entente en constante transformation» conclue par les provinces et le gouvernement fédéral. M. Manning s'en prend à la définition de la clause Canada, «qui continue de concevoir le pays en termes raciaux ou ethniques (un statut spécial pour le Québec, le bilinguisme et les autochtones) plutôt que de parler de l'égalité des provinces et des citoyens, peu importe la race, la langue, la culture ou l'origine».



PHOTO PQ

Le ministre des Affaires constitutionnelles, Joe Clark, a confirmé que certaines provinces remettaient en question leur appui à l'accord sur le gouvernement autochtone.



Le Bloc domine toujours au Québec

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Sur la scène fédérale, le Bloc québécois de Lucien Bouchard reste largement en avance dans la faveur populaire au Québec, avec 41 p. cent des intentions de vote, selon le sondage CROP-La Presse-TVA réalisé à la mi-juin. C'est un point de plus que lors de la précédente enquête CROP sur ce sujet, en avril.

Les libéraux de Jean Chrétien perdent trois points, recueillant 28 p. cent des appuis contre 31 p. cent en avril. Le gouvernement conservateur, lui, gagne quatre points, passant de 12 à 16 p. cent, ce qui lui permet de passer devant le NPD, stable à 13 p. cent.

Les 16 p. cent des conservateurs de Brian Mulroney semblent marquer une lente progression depuis le début de l'année; ils étaient à 10 en février et à 12 en avril. Du côté du PLQ la popularité a fluctué en dents de scie depuis un an, tournant autour de 30 p. cent — le score qu'avait d'ailleurs fait ce parti au Québec lors des élections de novembre 1988, alors qu'il était dirigé par John Turner. Les conservateurs avaient alors drainé 53 p. cent des suffrages, un électoral passé depuis au Bloc québécois.

À la mi-juin, 26 p. cent des Québécois se disaient «très ou assez» satisfaits du gouvernement. Ce sentiment n'était pas partagé par 71 p. cent des répondants, qui se désolent comme «peu ou pas du tout» satisfaits de leur gouvernement fédéral. Ces résultats semblent indiquer une légère amélioration pour le gouvernement conservateur. En avril, 76 p. cent des Québécois étaient insatisfaits et en février, 78 p. cent étaient de cet avis. La popularité du gouvernement Mulroney atteignait alors son niveau le plus bas depuis deux ans, avec seulement 18 p. cent de satisfaction.

Message de Robert Bourassa à l'occasion de la Saint-Jean

Voici le message du premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, à l'occasion de la fête nationale des Québécois.

Source de réjouissances bien légitimes, le 24 juin vient animer chaque année la fierté des Québécois. À travers notre cheminement historique, cette date a pris figure de symbole et n'a cessé d'évoquer la détermination de tous à sauvegarder leur identité et à œuvrer au progrès de notre société.

Cette fête nous convie aussi à une réflexion sur ce que nous sommes et voulons devenir. Dans cette entreprise d'édification nationale, le réalisme, la détermination et la lucidité ont toujours constitué les plus grands atouts de notre peuple. Au moment où nous traversons une période cruciale de notre histoire, ces mêmes valeurs, dont est empreint notre passé, doivent inspirer nos choix et nous guider.

À une époque où se resserrent les liens entre les nations et se révèle encore plus exigeante la recherche de la prospérité, il importe que toutes les forces vives de notre collectivité concourent à la poursuite de cet objectif ultime. À cet



Robert Bourassa

égard, le Québec dispose d'avantages considérables qui nous permettent d'envisager l'avenir avec confiance et optimisme.

Au nom du gouvernement du Québec, je veux donc souhaiter à tous et toutes une fête nationale qui reflète, dans le respect des traditions, notre joie de vivre.

Armes à feu: des conditions d'entreposage plus sévères, mais plus de gens exemptés

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Un comité des Communes recommande à la ministre de la Justice de changer les règlements accompagnant la loi sur le contrôle des armes pour resserrer les conditions d'entreposage obligatoire des munitions, mais il propose du même souffle d'allonger la liste des gens exemptés de ces exigences.

Le rapport déposé en Chambre hier et accueilli favorablement par Kim Campbell, conseille en effet à la ministre d'exempter des conditions d'entreposage obligatoire les propriétaires d'armes s'ils sont dans une excursion de chasse loin dans la nature, s'ils présentent leurs armes durant une exposition ou encore s'ils essaient de vendre leurs armes dans un encan.

«Tout ça, c'était des recommandations demandées par le lobby pro-armes, les nôtres, on ne les retrouve pas dans le rapport. En fait, ce qui nous déçoit le plus, ce n'est pas ce qui est dans le rapport, mais l'absence de tout ce qu'on aurait voulu y voir», a commenté Heidi Rajten, directrice générale de la Coalition pour le contrôle des armes un groupe

de lobby mis sur pied au lendemain du massacre de Polytechnique.

Le rapport suggère aussi, par exemple, qu'il soit écrit clairement dans les règlements que les collectionneurs d'armes à feu ne recevront pas plus d'une fois par année de visite de routine des inspecteurs chargés de vérifier le respect des conditions sécuritaires d'entreposage.

La coalition aurait préféré voir des recommandations limitant les exemptions pour les personnes qui se trouvent en milieu rural, par exemple, parce que les règlements tels qu'ils sont écrits actuellement stipulent que ces gens n'ont pas à se plier aux exigences concernant l'entreposage sécuritaire.

Le groupe de lobby, qui compte l'Association des chefs de police parmi ses membres, s'est toutefois réjoui de trois recommandations.

L'une suggère que les policiers ne soient pas sujets aux conditions obligatoires d'entreposage quand ils sont dans l'exercice de leurs fonctions.

La seconde consiste à exiger que les munitions soient toujours dans un lieu verrouillé. La version originale des règlements demande que les munitions soient verrouillées seulement si elles se

trouvent avec les armes à feu. Elle ne demande pas que les munitions soient dans un contenant verrouillé si elles sont séparées des armes. Les armes, elles, doivent toujours être verrouillées.

La troisième recommandation qui plaît à la coalition demande que l'importation de gros calibre .22, des armes très fréquemment utilisées, soit interdite.

Mme Campbell a déclaré à sa sortie des Communions hier qu'elle était généralement satisfaite du rapport, qu'elle n'a pas eu le temps de lire en détails toutefois, a-t-elle précisé.

Dans ses commentaires, elle s'est d'ailleurs surtout attardée aux premières recommandations du comité, qui suggèrent que le langage utilisé dans les règlements soit simple et facile à comprendre. D'autres recommandations invitent le gouvernement à mettre sur pied des campagnes d'information sur les nouveaux règlements.

La ministre a en outre indiqué que les règlements entreraient en vigueur comme prévu, en juillet. Elle n'a plus qu'à obtenir le feu vert technique du cabinet, a-t-elle dit. La date de l'entrée en vigueur dépend donc de la date des prochaines rencontres des ministres.

Violence contre démocratisation en Afrique du Sud

Le dialogue politique en Afrique du Sud est au point mort après les massacres qui ont fait 120 morts en une semaine. M. Nelson Mandela, du Congrès national africain (ANC), a accusé la police d'être à l'origine de ces tueries, agissant en collusion avec le parti zoulou Inkatha.



Le moins qu'on puisse dire c'est que la police s'est montrée particulièrement inepte, elle qui, habituellement, n'y allait jamais de main morte pour rétablir l'ordre. Cette fois-ci, il est vraisemblable que de nombreux policiers ont perdu leur sens du devoir parce qu'ils sont désarmés par une évolution politique qu'ils comprennent mal et qui semble menacer leur travail et leur rôle traditionnel.

Le rapprochement politique entre l'ANC de M. Mandela et le gouvernement du président Frederik de Klerk s'est passé si vite qu'il n'est pas étonnant que de profonds malentendus persistent. Ainsi, beaucoup de Blancs pensent que la future constitution garantira les droits des minorités — notamment certains privilèges qui découlent de leur niveau de vie élevé. À l'opposé, autant de Noirs pensent qu'une constitution démocratique devrait entraîner rapidement un nivellement économique et social.

L'art constitutionnel consiste à trouver un moyen terme entre ces deux extrêmes. Il sera sans doute difficile pour l'assemblée chargée d'écrire la constitution de trouver cette formule magique qui puisse apaiser les craintes des uns tout en ouvrant la voie du progrès pour les autres. Il est encore plus difficile de trouver cette formule pour le pouvoir de transition qui aura une grande influence sur la constitution.

La rupture entre l'ANC et le gouvernement à la suite des tueries n'est pas fatale au déroulement des négociations. L'ANC se rend compte que les négociations avec le gouvernement du Parti national représentent sa meilleure chance d'exercer le pouvoir en Afrique du Sud. Tous les moyens de pression, y compris la lutte armée, ne sont qu'un pis aller pour une équipe qui voudrait des résultats rapides. La situation est tout aussi nette pour le Parti national. Vouloir gouverner sans l'appui des Noirs serait catastrophique, alors que des élections démocratiques pourraient lui donner un pouvoir considérable au Parlement.

De toute façon, les négociations au sein de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) étaient déjà dans une impasse sur la question des droits des minorités et sur la procédure à suivre. Les Sud-Africains blancs ont un respect très profond de la loi et de la légalité. Ils tiennent à ce que la transformation constitutionnelle de leur pays se fasse en respectant toutes les normes légales. Il est toutefois difficile de respecter tous les aspects de la légalité quand le changement est aussi énorme.

Les Noirs ont longtemps subi le revers de ce légalisme et donnent plus d'importance à la légitimité du pouvoir et au respect de la justice. Pour eux, l'élaboration d'une nouvelle constitution est un travail surtout politique car le pouvoir actuel n'a pas de légitimité. Les Blancs suivent cette façon de voir avec difficulté. Par exemple, ils estiment que le référendum de mars donne la légitimité voulue au processus constitutionnel. Les Noirs répondent que le référendum lui-même n'était pas légitime parce qu'ils en étaient exclus.

De telles discussions sont loin d'être oisives et permettront à la longue d'établir un véritable dialogue entre tous les Sud-Africains. En attendant, elles tendent davantage à souligner les différences et à augmenter le sentiment d'incompréhension.

Entre Noirs et Blancs, les ressentiments s'expriment ouvertement et font partie d'une vie publique qui se démocratise. CODESA est même un forum où s'esquissent les moyens d'y parer. En revanche, les rancunes entre groupes de Noirs s'expriment souvent dans l'ombre et dans la violence. C'est un climat propice aux auteurs de troubles, y compris ceux de la police.

Les graves troubles de ces derniers jours ne mettent pas en danger le processus de démocratisation. Mais, quand MM. de Klerk et Mandela reprendront leurs discussions, ils devront passer un peu moins de temps sur la constitution à venir et un peu plus sur le droit des Sud-Africains à vivre en paix et en sécurité même avant qu'une nouvelle constitution soit adoptée.

Frédéric WAGNIÈRE

Entre la fête et l'affirmation

C'est bien avant nous que Jean le Baptiste a été désigné patron des Canadiens français, et sa fête liturgique du 24 juin reconnue fête officielle des Canadiens français.

Qu'elle soit restée dans nos coutumes, alors qu'il est bien d'autres fêtes, religieuses comme laïques, qui sont disparues avec le passage du temps et la mutation des moeurs, est déjà le témoignage de l'attachement profond à cet héritage de nos ancêtres.

Et c'est ainsi, à mon avis, qu'il faut continuer de célébrer cette fête. Comme une affirmation de ce que nous sommes, et avec reconnaissance à l'égard de ceux et de celles qui nous ont permis de rester ce que nous sommes: c'est-à-dire des hommes et des femmes vivant une culture qui peut encore s'exprimer ouvertement et dans la paix.

La liberté, la paix. Il est facile d'oublier que nous en sommes bénis, trop facile même lorsqu'on se laisse emporter par la tentation de l'intransigeance, de l'ostracisme culturel, du nationalisme revendicateur et outrancier, du racisme même.

On peut se refuser à s'y ouvrir les yeux: ces manifestations existent chez nous et, encore une fois, se sont exprimées dans l'atmosphère préparatoire de la fête du 24 juin.

Mais, à la fin, quelle sorte de fête voulons-nous? Se rendra-t-on compte enfin qu'une attitude hostile à l'égard de ceux-là qui ne sont pas encore «tricotés serrés» dans la flanelle natio-

nale ne peut que nous conduire à l'isolement du ghetto culturel? Se rendra-t-on compte enfin que le refus hautain de nos élites ultra-nationalistes à l'égard de cette autre culture, l'anglophone, qui s'est développée parallèlement à la nôtre et qui a contribué avec nous à faire du Québec ce qu'il est aujourd'hui, n'aura d'autre résultat que de nous priver d'une force certaine, donc nous affaiblira en fin de compte?

On se leurre si l'on croit que l'ensemble de la population du Québec entend faire de la Saint-Jean un événement de revendication et de provocation à l'égard de tous ceux qui n'ont pas revêtu la robe blanche de la pureté nationaliste.

Ce que veut l'ensemble de la population du Québec, c'est que la Saint-Jean soit l'occasion d'une fête de l'affirmation, une affirmation à bras ouverts à l'égard de ceux qui nous aiment comme nous sommes vraiment, et non pas comme certains voudraient nous faire voir qui nous prêtent unilatéralement et généralement des intentions qui ne relèvent que de leur seule et étroite vision.

Si la Saint-Jean doit être la fête des Québécois, alors que tous les Québécois y soient conviés! Et qu'ils puissent marcher tous ensemble et librement dans le sens de leur commune affirmation!

Bonne fête, Québec!

Roger D. LANDRY
Président et éditeur

AU CAFÉ DES COPAINS, À JÉRUSALEM... HIER SOIR.



DROITS RÉSERVÉS

Entre deux verres

Comment faire mourir de soif Robert Bourassa? Offrez-lui deux verres d'eau... Cette blague, illustrant la proverbiale indécision du premier ministre, pourrait facilement être étendue à l'ensemble du Québec. A preuve: les récents sondages tentant de mesurer la soif souverainiste des Québécois.



Celui de CROP-La Presse confirme que depuis les sommets atteints au lendemain du flop du lac Meech, la popularité de l'option souverainiste plafonne sous le seuil de la majorité. Ce mois-ci, elle cote à 46 p. cent. C'est un score équivalent à celui qu'elle réalisait en février dernier, et inférieur d'un point à celui de la fin avril.

Que doit-on retenir de ces résultats? D'abord, qu'exception faite de sursauts conjoncturels, l'option souverainiste s'est stabilisée quelque part sous la barre du cinquante p. cent. C'est suffisant pour constituer un gros poids dans la balance politique québécoise. Mais pas assez pour déclencher les procédures de divorce. Ceci d'autant plus que le concept de souveraineté demeure flumeux: ainsi que le montrait un sondage de décembre, un Québécois sur trois croit qu'en cas de séparation le Québec continuera d'élire des députés à Ottawa!

On aura beau déplorer que cette confusion soit abondamment entretenue par nos politiciens, la conclusion ne s'en impose pas moins: l'appui à la souveraineté est trop frileux pour que le projet indépendantiste puisse se défendre tout seul. Il lui faut, pour convaincre les électeurs, s'envelopper dans une série de bémols. Et souhaiter qu'à la veille d'un éventuel référendum, des red necks canadiens aient la bonne idée de piétiner la fleur-de-lys... Difficile de bâtir un pays sur un soutien aussi fragile.

Un autre sondage, publié dans le magazine *Actualité*, confirme cette fragilité. L'enquête posait une question claire: voulez-vous que le Québec reste une province canadienne ou un pays indépendant? La majorité — 54 p. cent — a opté pour le statu quo.

Cette enquête va beaucoup plus loin dans l'analyse de l'éternelle ambivalence des Québécois. On y apprend entre autres que bien qu'ils se sentent plus «Québécois» que jamais, ils ne s'en identifient pas moins à une série de symboles canadiens: le drapeau, l'hymne, le dollar, la beauté des paysages, etc. Même la Charte des droits, imposée au Québec par un coup de force constitutionnel, contribue à l'identité fédérale chez trois Québécois sur quatre. Surprenant. Parions qu'au moment de quitter l'URSS, ni les Lithuaniens, ni les Ukrainiens ne s'identifieraient au drapeau soviétique, au rouble ou au Kremlin...

Au-delà de toutes les autres considérations, c'est le sentiment d'appartenir à une nation plutôt qu'à une autre qui pousse les peuples à se doter d'un pays. Avec leur identité schizophrénique et leur volonté de continuer à s'abreuver dans deux verres à la fois, les Québécois n'en sont pas là.

Agnès GRUDA

Le pouvoir de dépenser dénoncé par un professeur de droit de Victoria

MARCEL ADAM

On peut soutenir que le pouvoir fédéral de dépenser est à la source de la crise constitutionnelle, si on admet que le Québec est à l'origine de celle-ci et que l'exercice de ce pouvoir a été la cause première de son contentieux avec Ottawa.

Cette pratique a été en effet combattue par tous les gouvernements du Québec, alors que dans les autres provinces on trouvait généralement normal que le pouvoir central intervienne de la sorte dans des juridictions provinciales.

Or voici que, fait exceptionnel, un universitaire anglo-canadien remet en question ce pouvoir de dépenser dans un remarquable article sur lequel on a attiré mon attention.

Il s'agit du professeur de droit Andrew Petter, de l'Université de Victoria (Colombie-Britannique), qui a signé une étude très fouillée dans le numéro de septembre 1989 de la *Revue du barreau canadien*, sous le titre «Federalism and the myth of the federal spending power» (Le fédéralisme et le mythe du pouvoir fédéral de dépenser).

L'universitaire y explique l'origine de cette pratique et examine l'influence nocive qu'elle exerce sur la nature du

fédéralisme de même que sur le gouvernement responsable.

Comme ce pouvoir a fait l'objet d'une clause limitative dans l'accord Meech et que la substance de celle-ci se retrouvera vraisemblablement dans un éventuel projet de réforme, je crois utile de résumer la thèse du professeur Petter sur un sujet qui est au coeur du débat en cours.

Au cours des quarante dernières années, la pratique du fédéralisme canadien a connu, selon lui, un changement radical, caractérisé par l'accroissement des interventions fédérales dans les responsabilités législatives des provinces.

Ce qui frappe dans ce changement, c'est qu'il a eu lieu sans amendement constitutionnel et sans intervention de la Cour suprême. Au surplus, il a suscité peu de controverse: la plupart des politiciens et des universitaires du Canada hors Québec semblaient accepter ce phénomène comme une étape inévitable dans l'évolution de l'État canadien.

Une façon de voir qui n'est pas celle de l'auteur. S'il n'est pas stoppé, dit-il, le «fédéralisme administratif» (que le pouvoir de dépenser a substitué au fédéralisme coordonné de jadis) pourrait altérer le caractère fédéral et démocratique de l'État canadien.

Du début de la Confédération jusqu'à la seconde guerre mondiale, les arrangements institutionnels prévalaient de la croyance commune (dans les cours, chez les constitutionnalistes et la plupart des ac-

teurs politiques) qu'une division claire des responsabilités politiques entre deux ordres de gouvernement coordonnés constituait une caractéristique essentielle de l'État canadien.

La rupture avec cette conception fédérative coïncide avec les initiatives sociales et économiques prises par le gouvernement fédéral, avec l'assentiment de la plupart des provinces, durant la période de reconstruction qui a suivi le second conflit mondial. Mais on peut dire que la brèche avait été faite durant la guerre, avec les arrangements fiscaux en vertu desquels les provinces avaient cédé leur pouvoir d'imposer les particuliers et les corporations à Ottawa qui, en échange, assumait toutes les dettes des provinces, versait à celles-ci des octrois et prenait charge de la sécurité des chômeurs.

Ces mesures exceptionnelles justifiées par les nécessités de l'effort de guerre devaient être temporaires. Mais après la guerre Ottawa se montra peu enclin à se départir des revenus et des responsabilités acquis en temps de crise. Enhardi par un sens national que l'effort de guerre avait ravivé chez les Canadiens et sensibilisé aux besoins de réformes sociales et économiques qui se manifestaient, il voulut continuer d'occuper les champs de taxation «loués» aux provinces pour financer la reconstruction d'après-guerre et se donner une politique fiscale centralisée lui permettant de gérer la politique économique du pays.

Mais il lui fallait surmonter un obstacle majeur: la division

des pouvoirs législatifs, qui accordait juridiction aux provinces dans presque tous les secteurs sociaux et plusieurs aspects de la régulation économique.

Ottawa décida donc de contourner l'obstacle par le biais de la fiscalité plutôt que par une réforme constitutionnelle. C'est-à-dire en cherchant à convaincre d'abord les provinces de demeurer en dehors des champs de taxation qu'elles lui avaient prêtés, ensuite de renoncer à l'impôt sur les successions en retour d'un subside statutaire établi sur la base du per capita.

En 1947, toutes les provinces à l'exception du Québec et de l'Ontario acceptèrent d'évacuer les trois champs d'imposition en échange de subsides. Après s'être emparé de ces champs fiscaux d'importance majeure, le gouvernement fédéral commença à appliquer la stratégie mise au point dans son livre vert présenté à la Conférence de la reconstruction de 1945.

C'est ainsi que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le gouvernement central a créé plus de 100 programmes à frais partagés, la plupart de nature permanente. En élargissant ses sources de revenus et en consacrant ses nouveaux gains à des programmes à frais partagés et des subventions directes, Ottawa a pu dépasser les limites de ses juridictions pour exercer une influence majeure sur les politiques relevant de la sphère de compétence provinciale.

(À suivre)

L'ANC envisage de faire appel à l'ONU

De Klerk rentre d'urgence et les marchés financiers plongent

d'après AFP
JOHANNESBURG

Le président du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, a demandé la participation des Nations unies à la recherche d'une solution face à l'aggravation de la situation en Afrique du Sud après les massacres de Boipatong, a annoncé Paul Noterdaemele, ambassadeur de la Belgique à l'ONU, qui assure la présidence du Conseil de sécurité.

Mandela s'est entretenu au téléphone hier avec le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Ghali, pour lui faire part de sa préoccupation face à la «détérioration de la situation» dans son pays, a précisé un porte-parole de l'ONU. Il rencontrera Boutros-Ghali au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à Dakar, la semaine prochaine, et celui-ci informera le Conseil de sécurité des résultats de ces pourparlers des son retour.

À la veille des Jeux olympiques de Barcelone, Steve Tshwete, responsable du sport à l'ANC, estimait que la réintégration de l'Afrique du Sud dans le mouvement sportif international pourrait être remise en question en raison de ces violences, les plus graves dans les ghettos depuis le début du processus de réformes, qui s'en trouve compromis.

Quelque 5000 salariés noirs manifestaient hier dans le centre de Johannesburg pour protester contre les massacres de Boipatong, bidonville proche de Johannesburg, brandissant des pancartes qui réclamaient «l'arrestation et le procès pour crimes d'apartheid» de Frederik de Klerk, le chef du régime minoritaire blanc. Parti dimanche pour une visite en Espagne, de Klerk décidait d'abréger de 24 heures ce voyage pour être présent au conseil des ministres demain, a déclaré le ministre des Affaires étrangères Pik Botha.

Les marchés financiers sud-africains plon-

geaient au lendemain de la décision de l'ANC de suspendre les négociations bilatérales avec le pouvoir blanc après les massacres de Boipatong. L'ANC réunit aujourd'hui sa haute direction pour décider de la marche à suivre, laissant en suspens le sort de la CODESA (Convention pour une Afrique du Sud démocratique).

La Bourse de Johannesburg a accusé un net repli dans la matinée après les propos de Mandela. «Tout le monde est sur les nerfs», a déclaré un opérateur. Parmi les principales valeurs, De Beers Consolidated Mines a perdu 1,25 rands, soit 1,4 p. cent, et Anglo American Corporation, la plus grande compagnie minière du pays, a perdu 1,75 rand à 120 rands.

Les taux d'intérêt sur le marché des obligations ont fait un bond en avant. L'emprunt de référence Eskom 168 a augmenté de 0,15 à 15,85 p. cent. Le rand financier, qui sert aux paiements à l'étranger et reflète la confiance dans l'économie, a chuté de sept p. cent à 3,85 pour un dollar, contre 3,60 rands par dollar à la clôture vendredi.

«C'est le chaos ici. Beaucoup de banques allemandes essayent de vendre des rands financiers», a déclaré un courtier de la First National Bank.

Pour Mandela, les tueries de Boipatong sont les pires depuis le massacre de Sharpeville, où la police avait abattu 69 Noirs, en 1960. À Boipatong, des Noirs armés profitant de la passivité des forces de sécurité ont massacré mercredi 39 hommes, femmes et enfants, au moment où l'ANC lançait une campagne d'agitation pacifique de masse pour forcer le régime à accélérer la transition vers une démocratie non raciale. Samedi, la police elle-même tirait sur les habitants en colère après que ceux-ci eurent chassé de Klerk, venu «en visite de sympathie», faisant plusieurs morts et blessés.

«Nous estimons que le pouvoir contribue de façon significative aux meurtres actuels», a déclaré Chris Hani, le chef du Parti communiste et ancien commandant de *Umkonto We Sizwe*, le bras armé de l'ANC, qui conduisait hier le défilé en direction du quartier des affaires à Johannesburg.

Les habitants de Boipatong déclarent que le massacre de mercredi avait été perpétré par des Zoulous installés dans un foyer de travailleurs proches du mouvement conservateur Inkatha, principal rival de l'ANC au sein de la majorité noire. L'ANC accuse la police d'encourager ce genre de violences. L'Inkatha rejette ces accusations et la police a démenti avoir transporté les 200 agresseurs sur place, comme l'affirment des habitants.

Dimanche d'ailleurs, 13 autres Noirs étaient tués, dont cinq dans l'attaque d'un foyer de travailleurs migrants à Soweto et cinq autres abattus par un homme seul dans un bar du ghetto de Vosloorus.

La police et l'armée patrouillaient hier à Boipatong et dans les autres ghettos de la région du Vaal. Cinq résidents d'un foyer de travailleurs migrants ont été arrêtés dans le cadre de l'enquête sur les massacres de Boipatong, a annoncé un porte-parole de la police. Le colonel Dave Bruce a précisé que les cinq occupants du foyer de KwaMadala, à la périphérie de Boipatong, n'ont pas encore été inculpés. Deux autres résidents du foyer, qui abrite des partisans de l'Inkatha, ont été libérés après «interrogatoire intensif», a ajouté le porte-parole.

Mais on apprenait au même moment que sept membres de l'Inkatha, accusés d'avoir assassiné 38 partisans de l'ANC l'année dernière à Sebokeng, ont été acquittés vendredi. De source judiciaire, on indique que le juge chargé de l'affaire a estimé que la police aurait dû s'efforcer de recueillir des preuves plus sérieuses contre les inculpés.



Un manifestant montre un poster hostile au président de Klerk. Quelque 5000 salariés noirs ont manifesté hier dans le centre de Johannesburg pour protester contre les massacres de Boipatong.

Une aide inespérée pour le Cambodge

d'après AFP
TOKYO

La Conférence ministérielle sur la reconstruction du Cambodge s'est achevée hier à Tokyo sur une promesse d'aide internationale inespérée de 880 millions de dollars et sur une formule de déblocage du processus de paix.

Selon cette formule, soumise dans un document de travail lors d'une rencontre informelle, les Khmers rouges coopéreraient à la mise en oeuvre «immédiate» et «effective» de la phase 2 du Plan de paix (désarmement et cantonnement des troupes), et l'Apronuc, l'organisme chargé d'appliquer le plan, renforcerait son contrôle sur le régime pro-vietnamien de Phnom Penh et sur les modalités de vérification du retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge.

Les Khmers rouges, qui refusent de désarmer en reprochant à l'Apronuc de renforcer le régime de Phnom Penh et de fermer les yeux sur la présence militaire vietnamienne au Cambodge, ont ainsi accepté le principe d'une réunion élargie du Conseil national suprême (CNS) le 2 juillet à Phnom Penh. Ils devraient alors se prononcer sur le document de travail (non officiel) qui leur a été soumis à Tokyo.

Le CNS regroupe les quatre factions cambodgiennes (Khmers rouges, sihanoukistes, FNLPK et les vietnamiens) et incarne la souveraineté et l'autorité durant la transition, l'Apronuc devant assumer directement les ministères clés, dont ceux des Finances, de la Défense, de l'Intérieur et de l'Information.

Le japonais Yasushi Akashi, patron de l'APRONUC, le ministre indonésien des Affaires étrangères, Ali Alatas, et son homologue australien, Gareth Evans, ainsi qu'un ministre français délégué ont participé à la rencontre informelle, aux côtés des leaders des quatre factions cambodgiennes, du prince Norodom Sihanouk qui préside le CNS, et de représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU et du Japon.

«Il s'agit d'un événement qui fera date dans l'histoire du Cambodge marquée par de longues années de négligence et d'isolement», a déclaré William Draper, administrateur du PNUD (Programme de l'ONU pour le développement) à propos de l'aide internationale rassemblée pour reconstruire le pays.

Il a ajouté que la «très généreuse contribution» des 33 États, la CEE et 11 organisations internationales dépassait de beaucoup «les besoins urgents» identifiés par le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Ghali, en avril dernier. L'aide nécessaire avait été évaluée à 595 millions pour la transition jusqu'aux élections prévues au printemps prochain.

Cette aide «devra profiter à toutes les régions du Cambodge et atteindre tous les échelons de la société ainsi que le secteur de la population qui en a le plus besoin».



Le général Raoul Cédras, chef du coup d'État sanglant de 1991, serre la main du nouveau premier ministre haïtien, Marc Bazin.

Bazin reçoit l'aval de Cédras et promet la guerre à la corruption

d'après AFP et La Presse
PORT-AU-PRINCE

C'est en présence du général Raoul Cédras, chef du coup d'État sanglant de 1991, et en affirmant que «la fraude fiscale ne doit plus être de mise au sein de l'administration», que Marc Bazin, candidat présidentiel défait en 1990, a présidé hier, au Palais national à Port-au-Prince, à l'investiture de son nouveau cabinet ministériel dit «de consensus».

Le cabinet comprend des représentants de cinq groupes politiques et de quelques personnalités indépendantes, comptant 12 ministres et 13 secrétaires d'État, mais il exclut les partisans du président Jean-Bertrand Aristide élu avec 70 p. cent des voix en 1990 et renversé par le putsch de l'an dernier.

Bazin a réclamé de ses ministres «l'esprit de cohésion et l'ambition de réussir», et il a exhorté les Haïtiens «disposant de revenus élevés» à «contribuer» à l'effort national. Il a aussi exigé dans un court délai des projets de loi visant à «asseoir les institutions démocratiques» du pays comme, par

exemple, une loi sur les forces de police et un plan de lutte contre le trafic de la drogue et la corruption.

Il a annoncé la création d'un Fonds spécial au «bénéfice» des militaires et de leurs familles. Et il a exhorté les Haïtiens à sacrifier leurs «ambitions personnelles» et à faire taire les idéologies, et invité ses ministres à gérer dans la transparence.

À Washington, l'ambassadeur Jean Casimir, loyal au gouvernement légitime toujours reconnu par la communauté mondiale, répondait à une offre de Bazin de rencontrer le président Aristide en posant trois conditions: que Bazin «s'enlève le chapeau de facto dont il est coiffé», que «les auteurs de tous les crimes commis dans le pays depuis le 30 septembre comparaisent devant la justice», et qu'une «mission civile de l'OEA se déploie dans tout le pays pour empêcher les abus qui y ont lieu».

Dans un communiqué transmis à La Presse, l'ambassadeur Casimir ajoute que «le président Aristide n'a jamais demandé une invasion ni une force militaire pour occuper» Haïti, et rappelle, citant un proverbe

haïtien, que «la résistance pacifique du peuple et la solidarité de nos amis montreront aux auteurs du coup d'État qu'il est aisé de conduire la couleur à l'école, le tout consiste à l'asseoir sur le banc».

Par ailleurs, Roger Edmond, animateur d'une émission haïtienne à la station communautaire CIBL à Montréal, accusait Marc Bazin, qui «a déclaré qu'en politique la morale n'existe pas», d'être «celui qui profite des crimes» commis depuis le 30 septembre 1991, car il «n'a jamais accepté le verdict populaire de 1990».

Dans un texte adressé à La Presse, Edmond rappelle qu'au lendemain des «élections» organisées par le général Henri Namphy en janvier 1988 au profit de Leslie Manigat, Bazin avait pourtant affirmé: «À partir du moment où quelqu'un accepte d'être élu par quelque 200 personnes, d'être le bénéficiaire d'irrégularités et de pressions du pouvoir, cette personne a décidé de ne pas diriger dans la démocratie, de se mettre dans une situation de dictature, étant donné que 95 p. cent du pays l'ont rejetée».

Violents combats au Dniestr

d'après AFP
MOSCOU

De violents combats opposants Moldaves et séparatistes russes ont repris hier le long du Dniestr, quelques heures après l'explosion dimanche soir d'un dépôt de mines de la 14e Armée russe située dans la région de Svobodzia (sud du Dniestr, est de la Moldova), qui a fait au moins 20 morts parmi les militaires.

Des Mig-29 moldaves ont bombardé hier le village de Parkani, non loin de la ville russophone de Bendery, selon un député de la «république du Dniestr» (est de la Moldova), Grigori Volovoi, cité par l'agence Itar-Tass.

L'information n'a pas été confirmée par le centre de presse du ministère moldave de la Défense, à Chisinau, où un responsable interrogé par l'agence a indiqué qu'il n'était pas au courant de l'intervention de l'aviation.

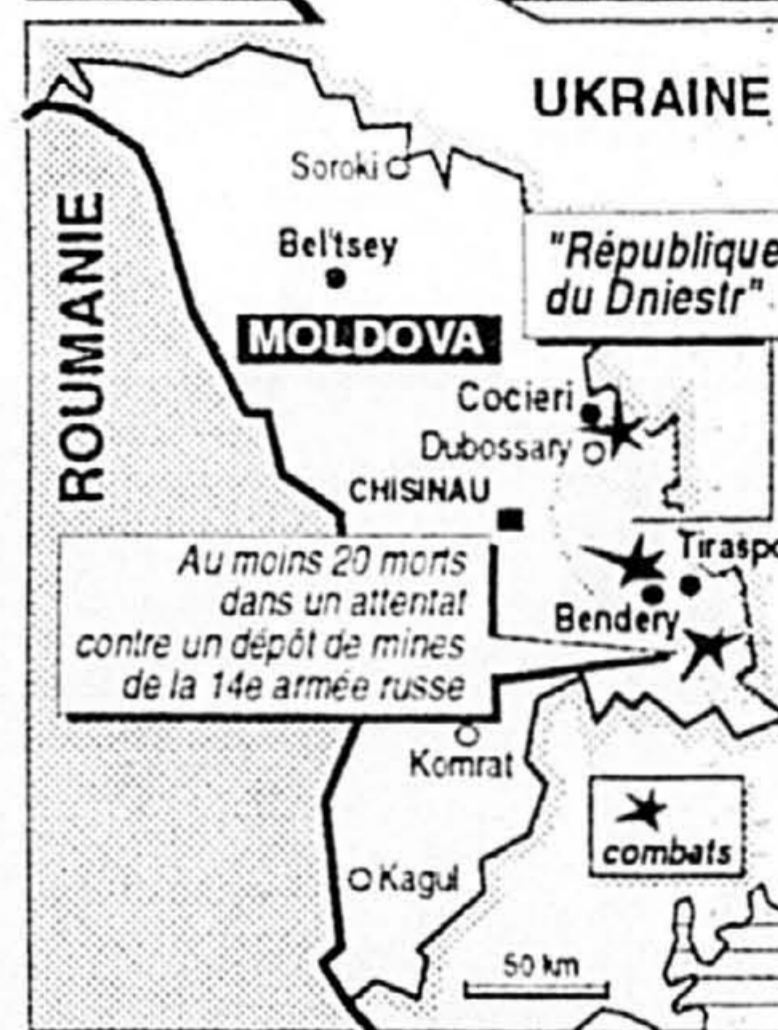
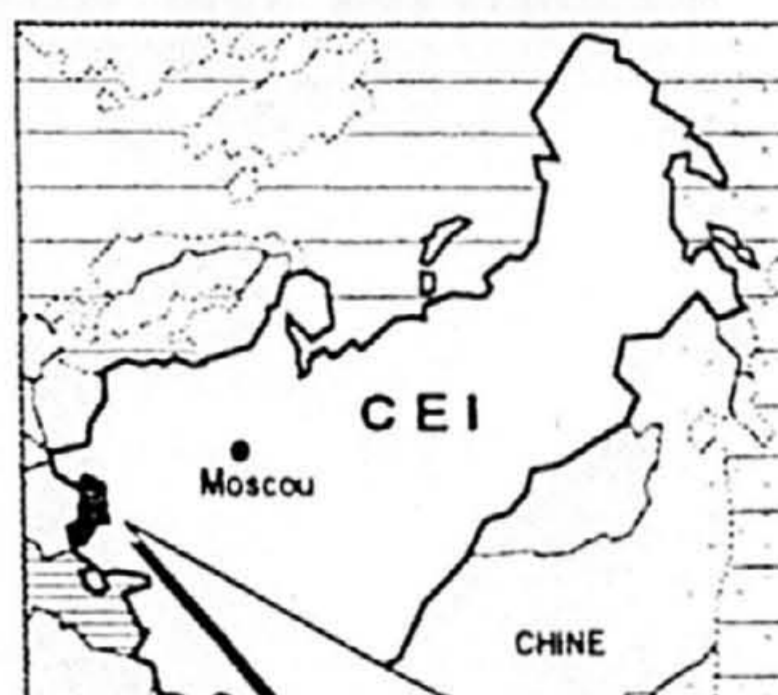
Le dépôt de mines d'un bataillon du génie de la 14e Armée dans le village de Parkani avait été attaqué par «des terroristes», selon le représentant du ministère russe de la Défense, Nikolai Medvedev, interrogé par l'agence Interfax.

Le ministère moldave de la Défense a de son côté affirmé que le dépôt avait explosé lors d'affrontements. Selon Itar-Tass, les bombardements moldaves sur Parkani ont fait six morts et 14 blessés dans la nuit de dimanche.

À Chisinau, le président Mircea Snegur a demandé au Parlement moldave réuni en session extraordinaire de voter une déclaration affirmant que «le Dniestr est occupé par les forces armées russes» et que «la Russie a commencé une guerre non déclarée à la Moldova». Il a dénoncé «l'intrusion russe sans précédent dans les affaires moldaves» avant de lancer: «Nous ne comprenons pas pourquoi la Russie veut être le gendarme de la CEI: je n'ai pas peur et je ne me courberai pas devant eux».

Devant la détérioration de la situation, le secrétaire général de l'ONU, Boutros-Ghali, envisage l'envoi d'une mission d'enquête de l'ONU. Des consultations en ce sens ont été engagées par le secrétaire général avec les responsables des parties concernées, a précisé son porte-parole, François Giuliani.

«Profondément préoccupé» par l'escalade dans la Moldova, «qui a causé des centaines de victimes pendant le week-end», Boutros-Ghali lance un appel à toutes les parties, leur demandant de «mettre fin à un conflit dépourvu de sens, et de faire preuve d'un maximum de retenue». Il demande en outre «le strict respect des droits de l'Homme, ainsi que la protection des minorités,



AFP infographie - Francis Nallier

en conformité avec la Charte de l'ONU», dont la Moldova est devenue membre en mars dernier.

Les États-Unis appelaient toutes les parties en présence à oeuvrer pour la résolution pacifique du conflit en Moldova. Le porte-parole de la Maison-Blanche a indiqué que Washington, qui dispose de représentations diplomatiques dans les républiques de l'ex-URSS, «est en contact avec toutes les parties en conflit».

Les États-Unis reconnaissent «les inquiétudes du président Boris Eltsine pour la sécurité de l'éthnie russe», et espèrent que la réunion entre les ministres des Affaires étrangères de Russie, de Roumanie, d'Ukraine et de Moldova, prévue hier, permettra de trouver une solution au conflit, a dit de son côté le porte-parole du secrétariat d'État.

La direction russe menace, «pour faire cesser le bain de sang», d'intervenir directement dans le conflit entre Moldaves et russophones de Dniestr.

L'Ukraine est prête à se porter garante du «choix» de la «république du Dniestr» si la Moldova s'unit à la Roumanie, déclarait entre-temps le président ukrainien Léonid Kravtchouk lors d'une réunion des «préfets» de l'Ukraine. «Le peuple du Dniestr aura la possibilité de choisir son destin de manière indépendante et l'Ukraine est prête à s'en porter garante, dans le cas où la Moldova voudrait s'unir avec la Roumanie», a dit le leader ukrainien devant ses représentants locaux.

Rapprochement ONU-Bagdad en vue de la vente du pétrole irakien

d'après AFP
VIENNE

Les représentants de l'ONU et de l'Irak se sont mis d'accord hier soir à Vienne sur «presque toutes les questions techniques» pour la levée partielle de l'embargo contre Bagdad, mais le dernier mot revient au Conseil de sécurité et aux autorités de Bagdad, a déclaré Giandomenico Picco, sous-secrétaire général de l'ONU.

Interrogé sur les chances de l'Irak de bientôt reprendre ses ventes de pétrole, Picco a dit que cela «devra se faire quand

toutes les autorités concernées auront donné leur agrément».

«Nous avons toujours travaillé sur un ensemble» de questions, a-t-il ajouté au terme d'une réunion marathon de sept heures avec la délégation irakienne dirigée par l'ambassadeur auprès de l'ONU, Abdul Amir al-Anbari. «Je peux dire que nous avons résolu un tas de points sur ce qui devra se passer», a dit Picco.

Il a insisté sur l'«aspect moral», «prioritaire» selon Picco, et qui consiste à «aider la population la plus affectée de l'Irak». «Je serais satisfait si cet aspect moral était

atteint. En ce qui me concerne, je ferai de mon mieux et j'espère que tous les autres en feront autant», a-t-il souligné.

Picco a précisé que la quantité de pétrole que l'Irak serait autorisée à exporter équivaldrait à 1,6 milliard \$. Ces ventes s'établiraient sur une période de six mois comme prévu par les résolutions 706 et 712 d'août et de septembre derniers.

Pour des raisons humanitaires, l'ONU avait offert à Bagdad, frappé depuis août 1990 d'un embargo international à la suite de l'invasion du Koweït, la possibilité d'exporter cette quantité sous strict contrôle de l'ONU.

Le produit de ces exportations de pétrole devait être utilisé à des fins humanitaires, notamment pour l'achat d'aliments et de médicaments destinés aux populations civiles, et 600 millions \$ devaient servir au financement des diverses missions de l'ONU en Irak et au paiement de réparations au Koweït.

Bagdad avait considéré que ces conditions portaient atteinte à sa souveraineté et avait décliné jusqu'à présent cette offre. Les négociations ont débuté à Vienne en janvier et se sont poursuivies en mars avant de reprendre vendredi dernier.

Les Israéliens votent aujourd'hui pour le statu quo ou la paix

RICHARD HÉTU
envoyé spécial

■ Le docteur David Sachar ne se

souvent pas d'avoir assisté à une campagne électorale plus morne en Israël. Mais comme plus de 80 p. cent des électeurs du pays, il

participera aujourd'hui au scrutin qui déterminera la composition du prochain gouvernement israélien.

«Je ne veux pas être complice d'un autre gouvernement dominé par Yitzhak Shamir et le Likoud», a déclaré le docteur Sachar, un psychiatre, hier midi, en prenant un repas dans un café de la rue Ben Yehuda. «Avec Shamir, c'est l'immobilisme à coup sûr.»

Sur l'échiquier politique israélien, le docteur Sachar se situe à gauche. Dans le pays où ce Français d'origine a immigré il y a 26 ans, cela ne signifie pas qu'il croit aux vertus du socialisme. Cela veut dire qu'il est en faveur d'un règlement de paix avec les Palestiniens.

«Je pense qu'il faut réparer une injustice, dit-il. La seule solution réaliste au conflit se trouve là, pas dans l'annexion des territoires occupés ou dans le transfert des Palestiniens vers des pays arabes, comme le proposent les partis auxquels le Likoud devrait s'associer pour former un nouveau gouvernement.»

Le docteur Sachar votera donc pour le Parti travailliste de Yitzhak Rabin, en espérant qu'un nombre suffisant d'électeurs l'imiteront.

Son souhait pourrait être exaucé, du moins si l'on se fie aux prédictions optimistes qui émanent

du camp des travaillistes et au ton inquiet de leurs adversaires.

Dans sa parution d'hier, le *Jerusalem Post* citait ainsi un haut dirigeant du Parti travailliste: «Nos sondages continuent à être très encourageants et indiquent que nous aurons une avance assez confortable pour former une coalition qui excluerait la possibilité d'un gouvernement dominé par le Likoud.»

De son côté, un officiel du Likoud déclarait: «Pour bien faire, nous devons nous assurer que chacun de nos supporters votera. Chacun d'eux.»

Au total, 120 sièges de la Knesset, le Parlement israélien, seront en jeu aujourd'hui. Lors des dernières élections législatives, en 1988, le Likoud avait fait élire 40 députés contre 39 pour les travaillistes. Comme aucun de ces partis n'était capable de constituer une coalition d'au moins 61 députés, ils ont choisi de former un gouvernement d'unité nationale. Mais ce gouvernement, souvent paralysé par des conflits, n'a duré que deux ans. Il a été remplacé par une coalition formée par le Likoud et des petits partis religieux et d'extrême droite.

Pour former un nouveau gouvernement, le Likoud devra encore compter sur l'appui de ces partis, dont certains sont opposés à un règlement de paix avec les Palestiniens.

Le vote «russe»

Mais le vote d'un nouveau bloc d'électeurs, les juifs de l'ex-URSS, risque de contrecarrer les plans du Likoud. Selon les sondages, les 250 000 juifs de l'ex-URSS qui ont droit de vote préfèrent, le Parti

travailliste au Likoud dans une proportion de quatre contre un. Si leurs intentions de vote se confirmaient, cela signifierait quatre nouveaux sièges à la Knesset pour les travaillistes.

Un tel résultat, combiné à une bonne performance des partis d'extrême gauche (il y en a quatre, dont trois arabes), enlèverait toute possibilité au Likoud de former un gouvernement. Mais, en raison du caractère byzantin de la politique israélienne, il ne faciliterait pas pour autant la formation d'un gouvernement dirigé par les travaillistes.

«Les travaillistes ont déjà dit qu'il n'incluraient pas les partis arabes dans leur coalition», commente Emanuel Gutman, un professeur de sciences politiques à l'Université hébraïque de Jérusalem. «Ils devront donc compter sur l'appui des partis religieux pour gouverner, ce qui n'est pas acquis. Un gouvernement d'unité nationale avec Yitzhak Rabin à sa tête n'est donc pas à exclure.»

La fin d'un processus

Un tel scénario n'enthousiasme guère le docteur David Sachar. «Nous avons besoin d'un gouvernement avec les coudées franches, dit-il. Or, avec un gouvernement d'unité nationale, il y aura des disputes sur tout: sur les négociations avec les Palestiniens, sur les implantations juives dans les territoires occupés, sur les moyens à prendre pour redresser l'économie. C'est la recette parfaite pour la paralysie.»

Selon le docteur Sachar, la société israélienne mérite mieux. Il estime que le moment n'a jamais été aussi propice pour élire un

gouvernement assez solide pour faire la paix avec les Palestiniens et mettre enfin un terme au conflit qui mine Israël, tant aux niveaux économique qu'humain.

«Nous sommes rendus au terme d'un long processus historique, dit-il. Quand, en 1947-1948, les Arabes de la Palestine ont fait la guerre civile aux juifs de la Palestine et qu'ils ont perdu, ils se sont dits: Nous allons faire appel aux pays arabes voisins pour mener notre cause à notre place.»

«Pendant 40 ans, leur politique a été celle-là. Or, aujourd'hui, c'est fini. Les Égyptiens ne veulent plus faire la guerre, les Jordaniens n'ont jamais voulu la faire, les Syriens ne peuvent plus la faire depuis qu'ils ont perdu l'appui de l'URSS et Saddam Hussein ne fait que des promesses vides. Les Palestiniens se rendent compte qu'ils doivent sauver le reste de ce qu'ils ont maintenant. Car dans 10 ans, il sera trop tard. Une majorité d'Israéliens vivront dans les territoires occupés. Et je pense que cela constituera une injustice.»

DÉPÊCHES

YUGOSLAVIE

Dole-intervention

L'influent sénateur républicain Robert Dole a prononcé hier, de la part des États-Unis, l'usage immédiat de la force pour arrêter le conflit en Bosnie-Herzégovine, prenant ainsi le contre-pied de l'administration Bush. «L'OTAN doit agir maintenant pour protéger l'ancienne Yougoslavie», a dit Dole au cours d'une conférence à Washington sur l'avenir de l'Alliance atlantique. Au moins huit personnes étaient tuées hier dans le pilonnage de Sarajevo et les autorités serbes haussaient le ton contre les étudiants et les universitaires belgradois entrés dans leur 2e semaine de grève.

PHILIPPINES

Ramos proclamé

Le Congrès des Philippines a proclamé hier Fidel Ramos vainqueur des élections du 11 mai et président élu des Philippines, levant le dernier obstacle à son entrée en fonction le 30 juin pour un mandat de six ans. Ancien général et secrétaire à la Défense, Ramos, 64 ans, a emporté avec 24 p. cent des suffrages. Il remplacera la présidente Corazon Aquino, qui ne se représentait pas et soutenait sa candidature. Joseph Estrada, 55 ans, a été proclamé vice-président.

FRANCE

RPR-Maastricht

Les parlementaires néogaullistes du RPR (opposition) ont décidé de se rendre aujourd'hui au Congrès de Versailles pour la révision constitutionnelle préalable à la ratification du Traité de Maastricht, mais de ne participer «ni au débat ni au vote», a indiqué Alain Juppé, secrétaire général du parti. Cette décision des néogaullistes ne remet pas en question l'issue attendue du vote, à savoir que les trois cinquièmes des suffrages exprimés requis favorables à la révision constitutionnelle seront réunis aisément, relèvent les analystes.

CHINE

Li Xiannian-décès

L'un des dirigeants chinois conservateurs les plus opposés à la politique de réformes de Deng Xiaoping, l'ancien président de la république Li Xiannian, est décédé dimanche à Pékin à l'âge de 85 ans, a-t-on annoncé officiellement hier. «Sa mort est une grande perte pour le parti et l'État», écrit l'agence *Chine-Nouvelle*. Li n'était pas apparu en public depuis 18 mois. Dans sa nécrologie, Li Xiannian, survivant de la Longue Marche, est décrit comme «un grand révolutionnaire prolétarien, homme d'État et stratège, un solide marxiste et un éminent dirigeant de l'État et du parti.»

ÉTATS-UNIS

Bush contre Perot

Le président sortant George Bush s'est dit hier «un peu tendu», après les révélations du *Washington Post* selon lesquelles le probable candidat indépendant Ross Perot aurait commandité dès 1987 une série d'enquêtes sur lui, alors qu'il était encore vice-président. «Ce n'est pas quelque chose de très plaisant», a dit Bush avant une réunion avec des responsables républicains. «Si les articles sur ces investigations sur mes enfants et ma famille sont vrais, je ne pense pas que cela soit particulièrement américain», a-t-il ajouté.

SOUDAN

Tourabi-Retour

Le dirigeant islamiste soudanais Hassan al-Tourabi a regagné son pays dimanche «en bonne santé», venant du Canada, où il avait été hospitalisé pendant trois semaines à la suite d'une agression, rapporte l'agence officielle *Suna*. Al-Tourabi, considéré comme l'éminence grise de la junte au pouvoir à Khartoum, avait été agressé au Canada le 25 mai, peu après avoir débarqué de l'avion qui l'amenait des États-Unis. Hachim Badr Eddine, ressortissant soudanais et ceinture noire de karaté, s'était précipité sur lui dans l'enceinte de l'aéroport d'Ottawa et lui avait porté un coup qui aurait pu être mortel.

RANDONNÉE à BICYCLETTE

foresterie noranda de 150km

Pour la Sclérose en plaques

Le plus beau rendez-vous cycliste de votre été!

Venez pédaler avec moi, Sylvain Giguère, et 800 mordus du vélo pour découvrir le Coeur-du-Québec.

Un beau week-end bien encadré par une super équipe. Pédaler sera notre seul souci!

L'hébergement, les repas, un super party le samedi soir et même plus... une expérience inoubliable!

Inscrivez-vous dès maintenant, les places sont limitées.

Info: (514) 847-VÉLO

Producteur délégué: le Tour de l'Île de Montréal inc.



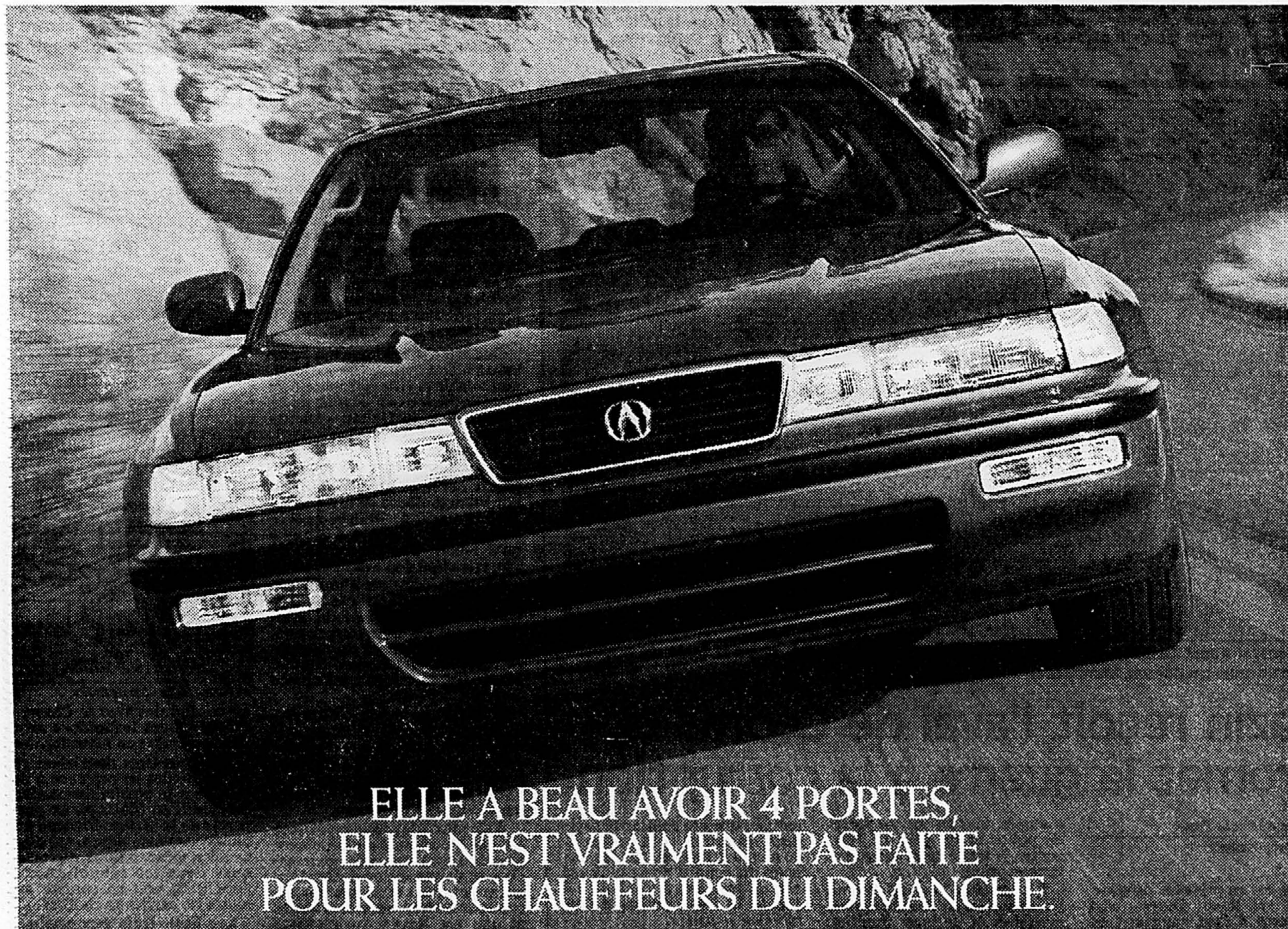
Sylvain Giguère
Porte-parole 1992

29-30 août 1992

Louiseville
Trois-Rivières



LA PRESSE
EN
ISRAËL



ELLE A BEAU AVOIR 4 PORTES,
ELLE N'EST VRAIMENT PAS FAITE
POUR LES CHAUFFEURS DU DIMANCHE.

Elle s'adresse plutôt à ceux qui aiment vraiment conduire. Peu importe le jour de la semaine.

Et la façon dont elle se conduit devrait inciter tout chauffeur du dimanche à rester confortablement assis... dans son fauteuil.

Nos ingénieurs l'ont conçue en tenant compte du rôle primordial que joue le rapport poids-puissance pour une voiture haute performance.

Lorsque vint le moment d'établir le type de moteur idéal pour cette voiture, ils rejetèrent le six cylindres à cause de son poids excessif et le 4 cylindres à cause de son manque de fougue. Ils ont préféré créer un moteur tout aluminium à 5 cylindres en ligne, de 2,5 litres avec 20 soupapes. Le résultat est plus qu'impressionnant: le moteur développe 176 chevaux et offre un couple prodigieux à tous les régimes.

Mais il y avait un deuxième point à considérer.

Le poids et sa répartition.

Nos ingénieurs ont réussi à obtenir une répartition idéale du poids: 60% à l'avant, 40% à l'arrière.

La maîtrise de la direction de cette traction avant s'en trouve ainsi grandement améliorée. Et la charge est distribuée plus uniformément sur les quatre roues dans les virages courts. Le moteur a même été incliné de 35° vers la droite afin d'abaisser le centre de gravité pour obtenir une meilleure tenue de route.

Et la Vigor a même 4 portes, comme nous l'avons dit précédemment. Faites-en l'essai et vous saurez vite pour qui nous l'avons faite.

Pour tout savoir sur la Vigor et la garantie Acura de 5 ans/100 000 km (selon la première éventualité), composez le 1 800 263-2828.

BERLINE VIGOR 1992

ACURA
LES VOITURES CONSTRUITES DE MAIN DE MAÎTRE

I.D.S.C. à partir de 27 500 \$ pour une Vigor LS 1992 avec boîte manuelle à 5 vitesses. Le prix ne comprend pas les frais d'immatriculation et de transport, ni la TPS et la TVQ. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Votre vie tient à votre ceinture.

ACURA PLUS
255, boul. Seigneurie, Blainville Tél.: 435-4455
LUCIANI ACURA
4040, rue Jean Talon O., Montréal Tél.: 340-1344

PRESTIGE ACURA
3700, Autoroute 440, O., Laval Tél.: 745-1234
LES GALERIES ACURA
7100, boul. Métropolitain, Anjou Tél.: 354-8811

ACURA PRÉSIDENT
4648, boul. St. Jean, Dollard-des-Ormeaux Tél.: 696-2991
ACURA RIVE-SUD
820, boul. Taschereau, Greenfield Park Tél.: 443-6555

Bourassa rejette la proposition de Rae d'oublier le droit de veto

Presse Canadienne
QUÉBEC

Le premier ministre Robert Bourassa ne souscrit pas à la proposition de son homologue de l'Ontario, Bob Rae, qui a conseillé au Québec, en fin de semaine dernière, de se contenter de la formule 7-50 et d'oublier son

droit de veto afin de faciliter une entente constitutionnelle.

En réponse à des questions du chef de l'opposition Jacques Parizeau, hier à l'Assemblée nationale, M. Bourassa a indiqué que la position de son gouvernement dans ce dossier n'a pas changé.

«Il n'est pas étonnant que certains premiers ministres disent: en procédant avec 7-50, on pour-

ra régler des choses et, en procédant avec l'unanimité, on pourra en régler d'autres. Mais la position du Québec a toujours été de vouloir dans la réforme constitutionnelle la substance de l'accord du lac Meech et un partage des pouvoirs, a dit le premier ministre.

M. Rae a dit vendredi à Toronto que les négociateurs constitutionnels auront accompli beaucoup de progrès s'ils en arrivent à une entente pouvant être approuvée par sept provinces représentant 50 pour cent de la population, peu importe si le Québec n'obtient pas son droit de veto.

Il semble bien que cette proposition du premier ministre de l'Ontario n'ait pas trouvé d'écho chez le gouvernement québécois.

Donnez généreusement à
**LA FONDATION
CANADIENNE DU REIN.**

Pour que ça roule
CIE GBS GENERAL BEARING SERVICE...
Montréal Laval Saint-Léonard
937-7423 688-5330 326-0471
St-Laurent Longueuil Mt-Est
744-2721 679-2550 254-6038

RÉSULTATS
Tirage du 92-06-22
PANCO
15 21 22 26 28
30 32 33 34 37
42 45 49 50 51
52 53 54 60 68
Prochain tirage: 92-06-23
T.V.A. le réseau des tirages
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

5 ÉTOILES, 1 THÉÂTRE, 7 «STARS»...



Un flagrant délire à quelques minutes du Vieux-Québec. Réservez dès maintenant votre forfait théâtre!

comprendant:
la chambre pour deux nuits,
deux petits déjeuners, deux repas
du soir, 1 billet pour la pièce
FLAGRANT DELIRE et l'accès à
toutes les activités sportives.
À partir de **163\$**
2 nuits, 3 jours
Prix par personne,
en occupation double.
Taxes et service en sus.

RÉSERVATION
1-800-463-2841
(418) 848-2551

MANOIR DU LAC DELAGE

Le 5 étoiles de la vie au grand air...

Économisez jusqu'à 60\$ par année
en abaissant la température du thermostat de 22°C à 20°C
quand vous êtes à la maison.



ECO KILO

333-KILO

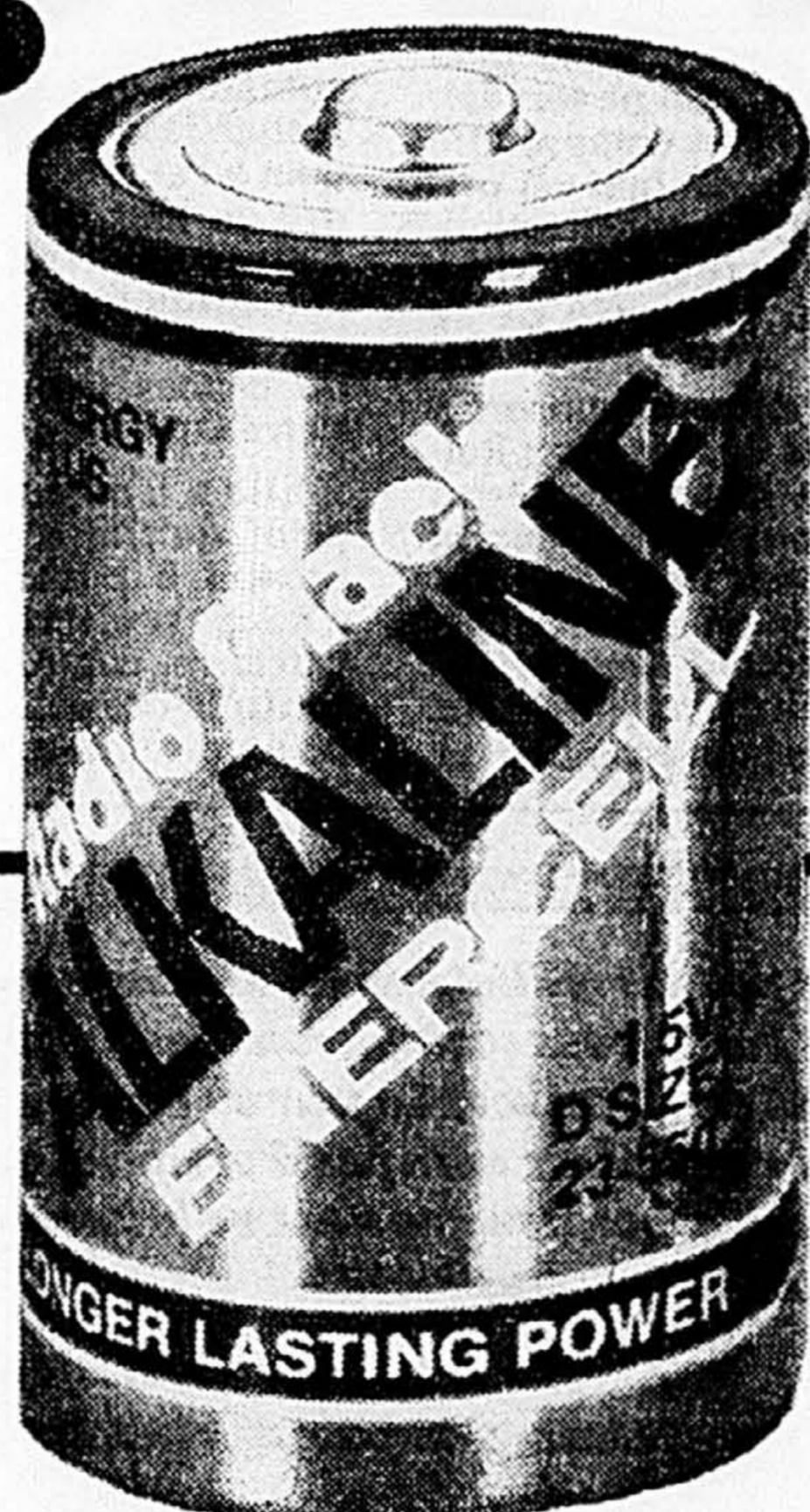


FAUT QUE ÇA SORTE

On a besoin de l'espace, alors tout est réduit dans tous les magasins!

Voici votre chance. Il y a trop de stock et le patron nous dit "Sortez-le!" Alors on coupe les prix dans presque toutes les catégories!

En plus des articles sur cette annonce, chaque magasin offre des produits en écoulement, discontinués ou en surplus. Hâtez-vous, le solde expire le 4 juillet 1992



rabais 40% sur piles alcalines

Pile D. 23-8550 Cour. 1.99 solde 1.19
Pile C. 23-8551 Cour. 1.79 solde 1.07
Pile AA. 23-8552 Cour. 1.29 solde 77 c
Pile AAA. 23-8555 Cour. 1.29 solde 77 c
9 volts. 23-8553 Cour. 3.39 solde 2.03
Alimentez vos appareils électroniques avec des piles alcalines de longue durée. À ces prix, faites-en une réserve! Aucune limite d'achat!

Calculatrices rabais 28%
17⁹⁵
~~24.95~~



Banque de données et calculatrice. 65-948

RABAIS 20%. Calculatrice solaire ultramine. 65-910. Cour. 10.95... solde 7.77
RABAIS 30%. Calculatrice solaire à gros affichage. 65-914. Cour. 12.95, solde 8.95

Téléphones

Téléphone transparent qui révèle ses secrets
43-8051

rabais \$20 39⁹⁵
~~59.95~~

RABAIS \$20. Téléphone mode. 43-8906 Cour. 79.95 solde 59.95
RABAIS 38%. Trimphone amande ou blanc. 43-8804/8805. Cour. 48.50... solde 29.95
RABAIS \$40. Téléphone à tube au néon. 43-8374. Cour. 129.95 solde 89.95
RABAIS \$40. Téléphone à 2 lignes. 43-8405 Cour. 159.95 solde 119.95

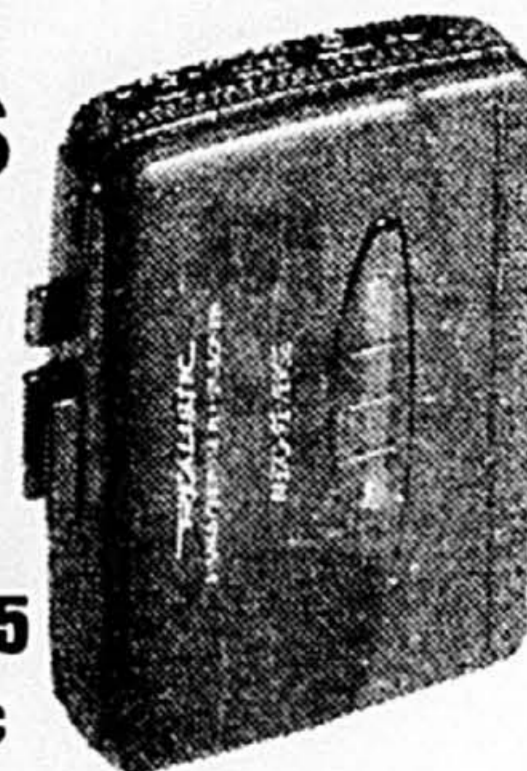
Chaîne stéréo complète



rabais \$300 599⁹⁵
~~899.95~~

Chaîne stéréo en meuble, avec télécommande. 100 watts. Écoulement. 13-1243

Lecteur stéréo personnel rabais \$20



39⁹⁵
~~59.95~~
Lecteur stéréo avec auto-inversion. Écoulement. 14-9213

RABAIS 25%. Lecteur de cassette avec casque léger. Disponible en noir (14-9221) ou en blanc (14-9222). Cour. 19.95... écoulement 14.95
RABAIS \$70. Lecteur AM/FM stéréo. Mémoire de 20 stations, inversion automatique, réducteur de bruit. 14-1074. Cour. 169.95... écoulement 99.95
RABAIS \$50. Enregistreuse AM/FM. Micro stéréo intégré, comprend un écouteur. 14-1078 Cour. 179.95... écoulement 129.95

Bloc-notes 386SX 0% D'INTÉRÊT 1999⁰⁰



Ordinateur puissant dans un format léger et compact. RAM 2 M-o, unité de disque dur de 40 M-o et écran à LCD. 251-3500

Faites votre achat avec votre carte de crédit Radio Shack et ne payez aucun intérêt et ne faites aucun versement avant septembre 1992. Avec crédit approuvé. Seulement disponible à certains magasins

DEMANDEZ LA VÔTRE!
Magasinez plus facilement chez Radio Shack avec une carte Radio Shack, acceptée dans les magasins et détaillants participants Radio Shack au Canada.

Radio Shack

Le magasin ou détaillant Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches

La Valeur Sûre en Électronique au Canada



Piles/bandes non fournies sauf mention contraire. Radio Shack rejette toute responsabilité relative aux erreurs photographiques ou typographiques. Aucune commande différée. Nous indiquons les prix de détail réels sans la TPS ni la TVP applicable. Certains articles peuvent ne pas être disponibles dans tous les magasins.

Évaluation environnementale: une défaite pour les sénateurs conservateurs du Québec

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le projet de loi C-13 sur le processus d'évaluation environnementale fédéral aurait très bien pu mourir au feuillet.

En effet, quelques modifications présentées par deux sénateurs ont failli mettre en péril ce projet de loi controversé qui déchire les sénateurs conservateurs du Québec.

Hier, le sénateur Gerald Beaudoin a voulu préciser la portée du texte législatif en stipulant que les évaluations environnementales devaient «respecter le partage des compétences entre le Parlement et les législatures provinciales».

Rejoignant les préoccupations de ses collègues Thérèse Lavoie-Roux et Claude Castonguay, il voulait ainsi tenter d'apaiser les craintes du ministre québécois de l'Environnement, Pierre Paradis. La semaine dernière, celui-ci a vivement dénoncé les visées dominatrices du texte proposé, en soulignant que ce projet de loi permettrait l'envahissement des compétences provinciales en matière d'environnement.

Cette modification a toutefois été démise mais de justesse par sept à six. Un autre amendement a fait long feu. Le sénateur libéral ontarien Colin Kenny a proposé de corriger certaines lacunes car les versions françaises et anglaises du texte n'étaient pas compatibles, mais cela a également été refusé. «C'est tout à fait scandaleux qu'un projet de loi comme celui-là qui contient tant d'erreurs soit adopté», s'est-il exclamé.

Le projet de loi refera surfa-

ce aujourd'hui à la Chambre haute sans amendements, selon les recommandations d'un comité législatif. Il est toujours possible, cependant, de proposer des modifications en dernière heure. Divers sénateurs québécois, soient les Claude Castonguay, Thérèse Lavoie-Roux, Roch Bolduc et Solange Chaput-Rolland, ont manifesté publiquement de sérieuses réserves face à la portée envahissante du projet de loi.

Le ministre de l'Environnement, Jean Charest, quant à lui, ne semble pas disposé à faire de compromis. La semaine dernière, il a plaidé devant un comité sénatorial que toute modification risquait de mettre le projet de loi C-13 en péril. Au cours du week-end, il a multiplié les interventions auprès des sénateurs québécois pour essayer de les attirer dans son camp.

«Ça fait cinq ans de compromis, a-t-il rétorqué hier aux journalistes qui l'interrogeaient. Ça fait cinq ans que le projet de loi est en préparation.»

Il estime que les nombreuses dispositions ont fait l'objet de débats interminables, et que le temps est venu de passer à l'action.

«On a écouté depuis cinq ans tous ceux qui avaient quelque chose à dire et on l'a fait avec sincérité, a-t-il poursuivi. Quand on n'est pas d'accord, il faut tirer une conclusion.»

Selon lui, mieux vaut adopter le projet de loi proposé que de faire face à un climat d'incertitude dans le domaine environnemental. Ne pouvant se prononcer sur le sort de ce projet de loi qui sera soumis à un vote final aujourd'hui au Sénat, il a rappelé que la volonté de la Chambre des communes avait été «assez claire.»

La crédibilité de la commission Baird est de nouveau remise en question

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

La crédibilité de la Commission royale d'enquête sur les nouvelles technologies de reproduction, remise en question par le congédiement fracassant de quatre commissaires cet hiver, est de nouveau attaquée, cette fois-ci par un vaste regroupement pan-canadien de chercheurs en sciences sociales.

La Fédération canadienne des sciences sociales, qui regroupe 15 000 chercheurs et 67 universités, a en effet demandé hier au premier ministre d'essayer de savoir si la commission fait des recherches sur les implications sociales, éthiques et légales des nouvelles technologies de reproduction (NTR). Car la fédération, elle, n'arrive pas à avoir ces renseignements et soupçonne

la commission de ne pas faire ces études sérieusement.

La commission mise sur pied il y a deux ans avec un budget de 25 millions de dollars, doit chercher à cerner les promesses de ces NTR, mais aussi leurs dangers, ainsi que les conséquences qu'elles pourraient avoir sur la société.

Le dossier NTR regroupe des sujets aussi vastes et variés que la manipulation génétique, les bébés-éprouvettes, les remèdes à l'infertilité, les mères porteuses, la vente d'embryons, etc...

«Nous avons demandé il y a presque trois mois à la commission de nous dire quelles recherches elle faisait sur les implications sociales, éthiques et légales des NTR. Nous n'avons toujours pas eu de réponse, on nous a dit qu'on n'avait pas eu le temps. Sauf que cette requête est une requête de routine, des plus normales dans n'importe quelle démocratie. Leur excuse ne tient pas debout», a expliqué hier le prési-

dent de la fédération, le Dr Robert Stebbins, sociologue à l'Université de Calgary.

Selon lui, il y a donc anguille sous roche.

«À notre connaissance, aucune recherche de ce type n'a été commandée auprès de nos membres. Or si la commission veut faire de la recherche, il faut bien qu'elle le demande à quelqu'un!» a-t-il ajouté.

L'une des inquiétudes les plus importantes des quatre commissaires congédiés au début de l'hiver était la trop grande importance accordée au développement scientifique des NTR par cette commission présidée par la généticienne Patricia Baird. Les quatre commissaires disaient d'ailleurs que Mme Baird avait pris le contrôle total de tous les travaux, laissant les autres membres sans rôle réel.

Selon le Dr Stebbins, si la commission s'attarde uniquement

aux questions bio-médicales que soulèvent les NTR, ce n'est pas inintéressant, au contraire. «Sauf que si c'est tout ce qu'il y a dans le rapport, on n'en aura pas eu pour notre argent. Et on n'aura pas d'autres chances pour étudier toutes les autres questions. Et puis il me semble que 25 millions de dollars, c'est bien assez d'argent pour faire toutes les recherches nécessaires», a-t-il déclaré.

Comme le premier ministre n'a pas le droit de faire interférence dans les travaux d'une commission royale d'enquête, la Fédération canadienne des sciences sociales ne s'attend pas à ce que Brian Mulroney force Mme Baird à changer de cap.

«Mais il pourrait peut-être au moins savoir ce qu'ils font, et nous le dire», a précisé le Dr Stebbins. Selon lui, les contribuables qui ont payé 25 millions pour cette commission, ont droit à ces informations.

Le Canada dispose à participer à une mission d'observation en Afrique du Sud

Agence France-Presse
OTTAWA

Le ministre canadien des Affaires étrangères, Barbara McDougall, a demandé hier l'envoi d'une mission d'observateurs internationaux en Afrique du sud à laquelle le Canada serait prêt à participer.

S'adressant à des journalistes à l'extérieur de la Chambre des

communes canadienne, le ministre a précisé qu'elle avait écrit au président sud-africain Frederik de Klerk et au dirigeant du Congrès National Africain (ANC) Nelson Mandela les pressant de mettre fin à la violence en Afrique du sud.

Des soldats canadiens servent déjà avec les forces des Nations-Unies à Chypre, au Cambodge et l'ancienne Yougoslavie.

Prud'homme une dixième fois candidat

Marcel Prud'homme, 58 ans, se présentera pour la dixième fois

comme candidat libéral aux prochaines élections fédérales.

M. Prud'homme, qui est député à la Chambre des communes depuis le 10 février 1964, sera à nouveau candidat du PLC dans Saint-Denis, un comté montréalais qui a résisté à la vague conservatrice de 1984 et qu'il n'a pas eu de difficulté à conserver en 1988.

Le député Prud'homme, qui ne faisait face à aucune opposition dans sa forteresse libérale, devait être reconduit sans histoire lors de l'assemblée de mise en candidature du parti, hier soir, dans son comté.

La protection des droits des gais remise à plus tard

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

Les amendements à la loi sur les droits de la personne visant à protéger les droits des homosexuels ont été remis à plus tard pour la onzième fois.

Mais la ministre de la Justice, Kim Campbell, qui avait promis que ces amendements seraient déposés avant l'ajournement des travaux de la Chambre, aujourd'hui, nie qu'elle a été forcée de le faire par des membres récalcitrants de son caucus.

«Je n'ai pas réussi à passer l'étape du cabinet, alors malheureusement, rien ne sera fait avant l'été. Il faut comprendre à quel point le cabinet est pris par les questions constitutionnelles», a expliqué Mme Campbell à la sortie de la Chambre.

Plusieurs députés conservateurs, dont le député John Reimer qui n'a jamais caché ses réticences, ont diffusé sur la colline parlementaire, durant les derniers jours, le fait qu'ils sont en désaccord avec le projet de la ministre, pourtant promis par le gouvernement et

le premier ministre lui-même depuis déjà de nombreuses années.

La question aurait d'ailleurs provoqué de vives discussions à la rencontre du caucus conservateur, la semaine dernière.

Selon la ministre, la question est effectivement très difficile. «Oui, il y a des divisions», a-t-elle confirmé, mais ce n'est pas pour cela que le projet a été reporté à septembre, a-t-elle précisé.

«Mais je ne vous en dirai pas plus. Si d'autres membres du caucus veulent être indiscrets, c'est leur affaire», a-t-elle déclaré.

La ministre est toutefois confiante qu'elle réussira à ramener la question sur le parquet à l'automne, même si l'ordre du jour du cabinet risque d'être encore très occupé par la constitution et même si les réticences de certains membres du caucus pourraient ne pas s'être atténuées.

Elle a d'ailleurs tenu à rappeler qu'elle a réussi jusqu'à présent à piloter avec succès d'autres projets de loi très controversés, comme la loi sur le contrôle des armes et celle sur les agressions sexuelles.



Prenez la «Pause vacances» de l'Hôtel des Gouverneurs!

À partir de
59\$

Du 15 mai au 7 septembre 1992, l'Hôtel des Gouverneurs vous invite à profiter de la belle saison au maximum en faisant la «Pause vacances» dans l'un de nos douze hôtels à travers le Québec. Des tarifs réduits, des conditions exceptionnelles et tout l'été devant vous pour prendre la

«Pause vacances», que demander de plus? Faites vos réservations dès aujourd'hui car le nombre de chambres offertes à ces tarifs est limité. Composez, sans frais, le 1 800 463-2820 et... bon été!

Tarifs «Pause vacances»* :

Radisson Gouverneurs Montréal : 99 \$
Radisson Gouverneurs Québec : 99 \$
Place Dupuis (Montréal) : 89 \$ • Île Charron (Longueuil) : 75 \$
Laval : 59 \$† • Sainte-Foy : 89 \$ • Trois-Rivières : 59 \$
Chicoutimi : 62 \$ • Sherbrooke : 59 \$ • Rimouski : 62 \$
Sept-Îles : 62 \$ • Matane : 59 \$

* Occupation simple ou double, sans frais supplémentaires pour les enfants de 18 ans ou moins partageant la chambre de leurs parents. Des réservations sont nécessaires puisque le nombre de chambres offertes à ces tarifs est limité et sujet à la disponibilité de l'hôtel.

† 59 \$ du 1er juillet au 7 septembre, 75 \$ du 15 mai au 30 juin 1992.



HÔTEL
DES GOUVERNEURS



«...si nous ne sommes pas des millionnaires, devenons au moins un peuple millionnaire. Par là nous centuplerons nos forces, et nous accroîtrons notre légitime influence. Le jour où nous passerons pour un peuple économe et riche, il n'y aura pas d'obstacles que nous ne surmonterons pas, pas d'opposition que nous ne briserons pas, pas de conquêtes qui ne seront inaccessibles!!!»

Alphonse Desjardins, 1912

Que cette fête nationale des Québécois par notre joie, notre fierté et notre sérénité, soit le prélude d'une nouvelle solidarité, du regroupement de nos forces et de nos intelligences, gage d'un avenir prometteur.

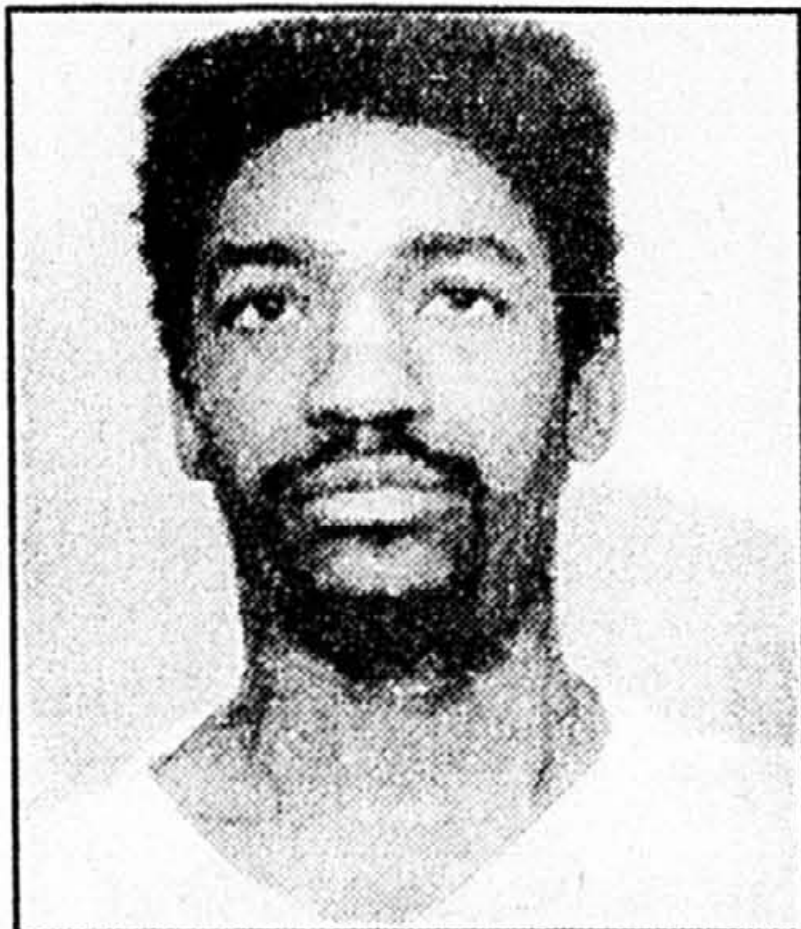
La coopération c'est d'être intelligent à plusieurs!

Desjardins

L'incroyable force de la coopération.

L'homme qui aurait provoqué la mort d'un passager du métro est arrêté

MARCEL LAROCHE



Woodley Coldros

■ Croyant échapper à la justice en utilisant une fausse identité, Woodley Coldros n'a pu tromper la vigilance des policiers de la CUM qui l'ont appréhendé le week-end dernier dans un appartement du nord de la métropole.

Coldros, un jeune ressortissant de la république Dominicaine, était activement recherché par la police relativement à la mort violente de Jacques Richer, un usager du transport en commun de la STCUM.

Frappé à la figure parce qu'il arpentait nerveusement le quai de la station de métro Radisson,

vers 21 h 15 le dimanche 7 juin, l'homme de 35 ans s'était retrouvé au sol au moment précis où le train entraînait en gare.

Incapable de se relever à temps, la victime avait alors eu la tête broyée par la rame de métro. Sa mort avait été instantanée.

Plusieurs témoins de ce tragique incident, dont un agent de sécurité de la STCUM, avaient fourni une excellente description du présumé agresseur, un individu qui s'était enfilé à toute jambe, abandonnant dans le métro sa compagnie de 18 ans.

Au lendemain de cette altercation, un mandat d'arrestation pour homicide involontaire était émis contre Woodley Coldros, un jeune dur à cuire de 19 ans possédant une feuille de route bien garnie pour des crimes de violence.

Les cheveux coupés courts et la barbe rasée, Coldros a prétendu s'appeler Frantz Emmanuel lorsqu'il a été repéré par la police, vers 19 h 15 dimanche soir, dans un immeuble d'habitation situé au 2580, boulevard Henri-Bourassa, dans le nord de Montréal.

Coldros a brièvement comparu

hier au palais de justice de Montréal, où il a été formellement inculpé d'homicide involontaire et

d'entrave au travail des policiers pour avoir décliné une fausse identité lors de son arrestation.

Tout cautionnement lui a été refusé en attendant la tenue de son enquête préliminaire.

Frère Camille, coupable

Presse Canadienne
OTTAWA

■ L'ex-enseignant Camille Huot (frère Camille) a été déclaré coupable, hier, d'agression sexuelle et de sodomie sur deux anciens étudiants de l'école de réforme d'Alfred, en Ontario.

La juge Louise Charron fera connaître sa sentence le 16 septembre prochain au palais de justice d'Ottawa.

Le procureur de la Couronne, Me Ronald Laliberté, a indiqué qu'il demandera une sentence

«qui reflète la gravité des accusations, soit l'incarcération».

De son côté, l'avocat de la défense, Me Gabriel Lapointe, a confirmé que la cause sera portée en appel et s'est dit «profondément déçu de la décision du tribunal».

La prison pour Hilton?

ANDRÉ CÉDILOT

■ Tout en reconnaissant la gravité de l'offense, un avocat des frères Hilton a de nouveau imploré la clémence du tribunal, hier, envers Dave fils qui fait des pieds et des mains depuis un an pour relancer sa carrière de boxeur.

Durant une vingtaine de minutes, Me Gilbert Frigon a tenté de convaincre la juge Monique Dubreuil, de la Cour du Québec, que l'ancien champion canadien des mi-lourds ne méritait pas plus de six mois de prison pour avoir commis un hold up dans un Dunkin' Donuts, à Dollard-des-Ormeaux, le 30 avril 91.

Outre l'emprisonnement, il croit qu'une longue période de travaux communautaires — de 100 à 200 heures — pourrait s'avérer suffisante dans le cas de Dave Hilton, surtout qu'il a déjà été détenu durant dix mois en marge de cette affaire.

La Couronne, représentée par Me Frédérick Perron, a pour sa part exigé que le jeune boxeur de 28 ans soit envoyé à l'ombre durant au moins un an, compte tenu qu'il n'en est pas à ses premiers démêlés avec la justice.

VOICI VOS CODES POUR DEMAIN

Pour ne rien perdre des 3 000 points que *La Presse* vous offre, cette semaine, voici les quatre codes à entrer **DEMAIN**, jour de non-publication.

Si vous êtes membre du CLUB, vous pourrez, demain, entrer les codes suivants

42016307	02173925
67240797	13962844

Si vous n'êtes pas encore membre, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

La Presse

LIRE LA PRESSE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT !

Ne passez pas tout droit!

Pour économiser, remplissez votre questionnaire ÉCOKILO. Il est encore temps!



ÉCOKILO

333-KILO



À 15 495 \$*, IL NE VOUS RESTE QUE LES VIRAGES À NÉGOCIER.



COUPÉ ACURA INTEGRA 1992

S'il existe une voiture championne pour négocier les virages, c'est bien celle-ci : le coupé Acura Integra 1992, inspiré de la Formule 1. C'est une voiture si bien équipée que vous admettez que nous n'avons pas coupé les coins ronds. • Moteur 1,8 litre à 16 soupapes et arbre à cames en tête • Injection programmée du carburant, inspirée de la Formule 1 • Suspension indépendante à double fourchette • Deux rétroviseurs de portières • Phares antibrouillard intégrés • Radio AM/FM stéréo avec lecteur de cassette • Toutes ces caractéristiques sont offertes en équipement de série. Et bien d'autres encore. Prenez un nouveau virage, faites un essai routier chez le concessionnaire Acura de votre coin.

L'idée que vous vous faisiez de la performance prendra une nouvelle direction.



*P.D.S.C. à partir de 15 495 \$ pour le coupé Integra 1992 avec boîte manuelle à 5 vitesses. Le prix ne comprend pas les frais d'immatriculation et de transport, ni les taxes. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre. Votre vie tient à votre ceinture.

L'ASSOCIATION DES CONCESSIONNAIRES ACURA DU QUÉBEC

Acura Hull, Hull • Precision Acura, Rock Forest • Acura de Lévy, Lévis • Acura Optima, Québec • Acura Plus, Blainville
Acura Flash, Chicoutimi • Prestige Acura, Laval • Acura Président, Dollard-des-Ormeaux
Luciani Acura, Montréal • Acura Rive-Sud, Greenfield Park • Acura Casavant, St-Hyacinthe • Élégance Acura, Granby
Perigny Acura, Trois-Rivières • Les Galeries Acura, Anjou



LE MINI-CLUB

Le Rêve

Cette année, le Club Med vous offre six villages familles qui répondent aux besoins de tous. Le Sandpiper/Floride, Copper Mountain/Colorado, Eleuthera/Bahamas, Ste Lucie/ Caraïbes, Ixtapa/Mexique et Punta Cana/République Dominicaine.

La Nourriture

Les enfants ont le choix de prendre leurs repas en famille ou au mini-club où nos chefs sont sensibles à leurs petits palais.

Les Activités

Notre équipe de G.O. spécialisés offrent un programme d'activités sur mesure à vos enfants. Les parents peuvent s'adonner à leurs en toute tranquillité.

L'Animation

Des spectacles pour et par les enfants et leurs nouveaux amis sont présentés dans une atmosphère propre à leur âge et physique.

Le Prix

À partir de **1 299⁰⁰ \$** tout compris!

Pour plus de renseignements appelez votre Club Med Expert ou le (514) 935-2582 ou le 1-800-363-6033 sans frais.

Club Med

La loi 35 permet de gérer la CSST plus efficacement, estime son directeur

LIA LEVESQUE
de la Presse Canadienne

■ Avec la nouvelle loi 35, le président-directeur général de la CSST croit disposer des moyens nécessaires pour gérer plus efficacement le régime de santé et sécurité au travail.

La loi 35, adoptée mercredi dernier, modifie la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles.

Elle apporte des modifications très techniques mais essentielles pour la sauvegarde du régime, expliquait hier Robert Diamant, au cours d'une rencontre avec la presse.

Le pdg de la Commission de la santé et de la sécurité du travail a d'ailleurs insisté sur le fait que les «paramètres du régime» ne seront pas attaqués et que la réforme ne se fera pas sur le dos des travailleurs.

La nouvelle loi, souligne-t-il, lui donne des outils pour «gérer efficacement le régime et lui donner la chance de faire ses preuves».

Mais, dans le cadre financier actuel, si rien n'était fait, certains paramètres du régime devraient être remis en question d'ici peu. Il fallait donc intervenir par la Loi 35.

Le déficit de la CSST a atteint 791,9 millions en 1991 et, pour 1992, on prévoit déjà un déficit de 607,7 millions. Le taux moyen de cotisation des employeurs à la CSST pour 1993 est passé de 2,50 \$ à 2,75 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale (la décision a été prise vendredi dernier). Avec le nouveau taux, M. Diamant espère atteindre l'équilibre financier en 1993.

Une des plus importantes modifications apportées par la Loi 35 porte sur la clause du médecin traitant.

M. Diamant a signalé que l'accidenté pourra toujours choisir librement son propre médecin. Toutefois, la CSST pourra contester le diagnostic du médecin traitant en faisant appel à un expert. Une liste de ces experts médicaux sera constituée et approuvée par le conseil d'administration. La CSST demeurera liée par l'opi-

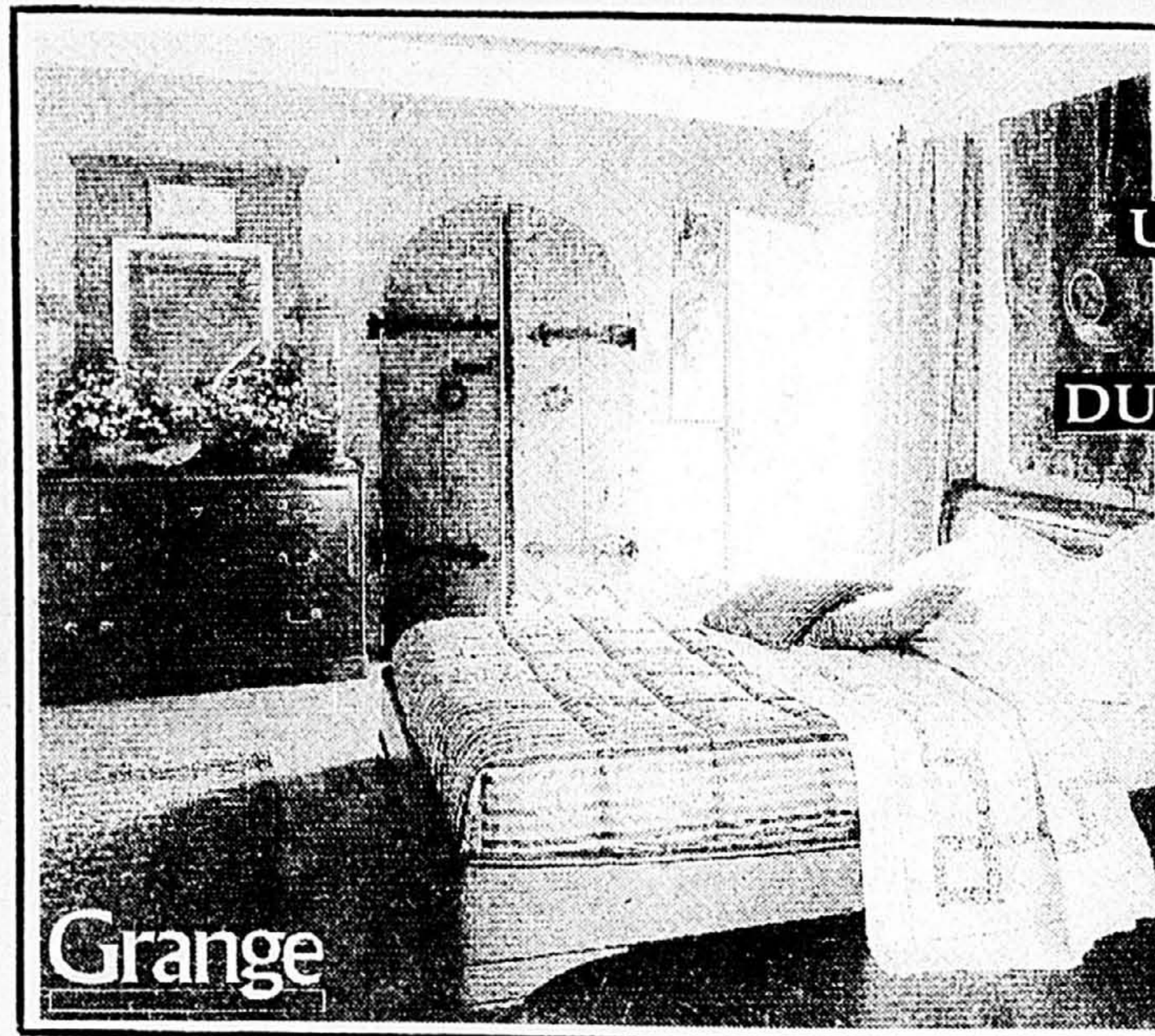
nion du médecin qui traite l'accidenté pendant la durée d'une contestation.

Egalement, un service de conciliation sera instauré dans les bureaux de révision, permettant ainsi de déjudiciariser en partie le processus. Tous, autant du côté syndical que patronal, se plaignent de la trop grande complexité du régime et de la trop grande judiciarisation.

A l'aide de plusieurs autres mesures, M. Diamant souhaite diminuer de moitié le nombre de recours devant la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles. Cela contribuerait à désengorger le système, ralenti par les multiples délais et procédures de contestation.

Les effets de la nouvelle loi ne se feront sentir qu'au début de 1993, prévoit M. Diamant, puisque la mise en application ne débutera qu'à la fin de 1992.

Il espère néanmoins qu'avec cette loi, avec le nouveau taux de cotisation et grâce à «une évolution des mentalités» de part et d'autre, le régime pourra être sauvegardé.



**GRANGE
PRÉSENTE
UNE ÉDITION
SPÉCIALE
DU XIX^e SIÈCLE.**

en
cerisier massif,
de fabrication française.

Ce mobilier de chambre d'une valeur de 10 500 \$ comprend:
une commode,
deux tables de chevet
et un lit de format "Queen".

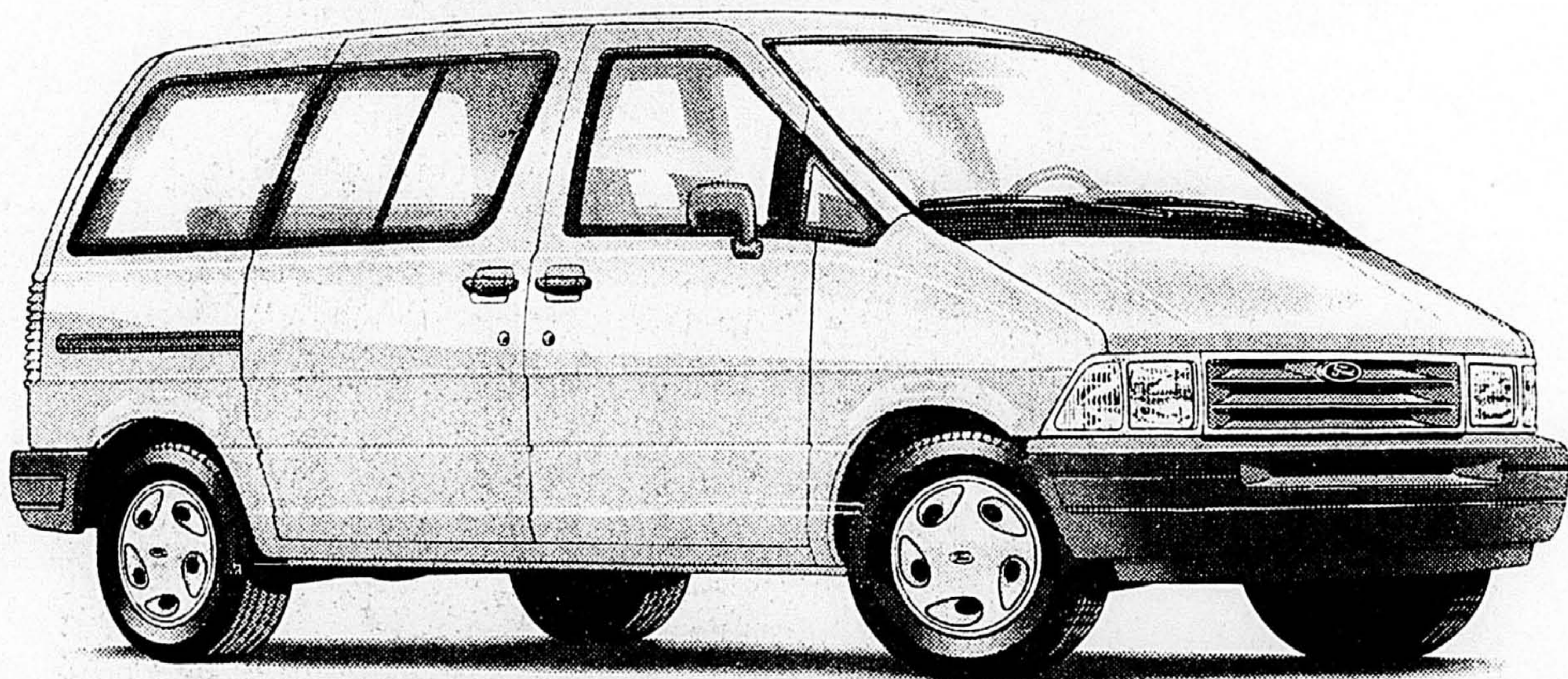
**L'ensemble
est offert
en promotion
pour seulement
6 300 \$
Quantité limitée**

85, rue Saint-Paul Ouest, Montréal Tél.: (514) 843-7686

P000002.615

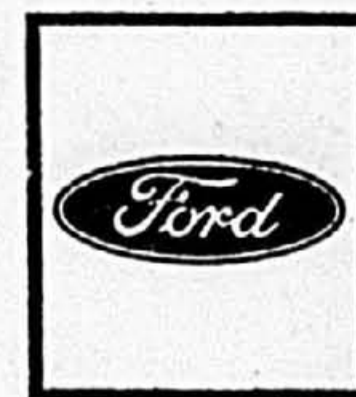
Les rabais Sensassoleil!

**Beau temps pour économiser
chez vos concessionnaires Ford et Mercury.**



AEROSTAR XL entièrement équipé

- TRANSMISSION AUTOMATIQUE
- Freins ABS arrière
- Coussin de sécurité
- Moteur V6, 3 litres à injection électronique
- Servo-freins/Servo-direction
- CLIMATISEUR
- Radio am/fm stéréo avec montre
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Dégivreur de lunette arrière



36 GARANTIE
pare-chocs à pare-chocs
60 SANS FRANCHISE

à partir de

14 995 \$

REMISES INCLUSES*

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Certificat de 750\$ valable pour tous les modèles neufs de voitures et de camionnettes Ford et Mercury.

LES CONCESSIONNAIRES



FORD



**MERCURY
LINCOLN**

DU QUÉBEC

Encore plus pour vous!

CETTE OFFRE EST POUR UNE DURÉE LIMITÉE ET S'APPLIQUE AUX MODÈLES 1992. VENTE AU DÉTAIL À PARTIR DES INVENTAIRES DES CONCESSIONNAIRES SEULEMENT. OFFRE DISPONIBLE AUX RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT. FINANCEMENT SUJET À L'APPROBATION DU CRÉDIT. *BASÉ SUR LE P.D.S.F. DE L'AEROSTAR XL 5 PLACES MOINS LA RÉDUCTION SUR LES ÉQUIPEMENTS DU GROUPE VALEUR PLUS 590A. TRANSMISSION AUTOMATIQUE INCLUSE, MOINS LA REMISE DU FABRICANT. LE CONCESSIONNAIRE PEUT VENDRE À PRIX MOINDRE. TPS, TVP, TAXE D'ACCISE, FRAIS DE TRANSPORT ET AUTRES TAXES APPLICABLES EN SUS. VOYEZ LE CONCESSIONNAIRE POUR OBTENIR TOUS LES DÉTAILS.